

Rapport actuariel

au 31 juillet 2001
sur le

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS



Bureau du surintendant
des institutions financières

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent
of Financial Institutions

Office of the Chief Actuary

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :
Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières
12^e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990-9900
Courrier électronique : oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez aussi vous en procurer une copie électronique
sur notre site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

Le 22 février 2002

L'honorable Jane Stewart, C.P., députée
Ministre du Développement des ressources humaines
Hull (Canada)

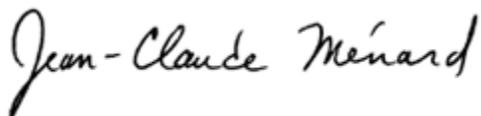
L'honorable Paul Martin, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Conformément à la demande qui en a été faite par la sous-ministre adjointe de Développement des ressources humaines Canada, il me fait plaisir de vous remettre le premier rapport actuariel au 31 juillet 2001 du Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*.

Veillez agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I- Sommaire exécutif.....	9
A - But du rapport.....	9
B - Portée du rapport	9
C - Principales observations	10
II- Rapport	11
A - Hypothèses basées sur la meilleure estimation	12
1. Hypothèses démographiques	12
2. Hypothèses économiques.....	12
3. Hypothèses relatives au Programme.....	15
B - Projections des nouveaux prêts émis.....	17
1. Étudiants de niveau postsecondaire	17
2. Étudiants participants au Programme canadien de prêts aux étudiants	21
3. Nouveaux prêts émis.....	24
C - Projections du portefeuille.....	28
D - Projection du coût net du Programme	35
1. Dépenses liées aux étudiants.....	35
2. Dépenses liées au risque	36
3. Administration	37
4. Autres dépenses	38
5. Revenus totaux.....	39
6. Coût net du Programme	40
III- Conclusion	42
IV- Opinion actuarielle.....	43
V- ANNEXES.....	44
Annexe 1 - Résumé des dispositions du régime	44
Annexe 2 - Données.....	50
Annexe 3 - Hypothèses et méthodes.....	53
Annexe 4 - Analyses de sensibilité.....	75
Annexe 5 - Remerciements.....	80

INDEX DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Coûts d'emprunt.....	14
Tableau 2 : Hypothèses sur les provisions	15
Tableau 3 : Hypothèses basées sur la meilleure estimation	16
Tableau 4 : Étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces participantes.....	18
Tableau 5 : Besoins moyens des étudiants.....	21
Tableau 6 : Bénéficiaires de prêts	23
Tableau 7 : Montant moyen des nouveaux prêts.....	25
Tableau 8 : Augmentation des nouveaux prêts émis.....	26
Tableau 9 : Régimes de prêts garantis et à risques partagés	28
Tableau 10 : Portefeuille de prêts directs et réserves.....	30
Tableau 11 : Calculs détaillés – Prêts douteux et réserve pour créances irrécouvrables	31
Tableau 12 : Calculs détaillés – Réserves pour exemption d'intérêt et RDR	32
Tableau 13 : Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2001).....	33
Tableau 14 : Dépenses liées aux étudiants.....	35
Tableau 15 : Risques pour le gouvernement.....	36
Tableau 16 : Frais d'administration	37
Tableau 17 : Résumé des dépenses	38
Tableau 18 : Revenus totaux	39
Tableau 19 : Coût annuel net du Programme.....	40
Tableau 20 : Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2001).....	41
Tableau 21 : Intérêt de catégorie A.....	46
Tableau 22 : Intérêt de catégorie B	46
Tableau 23 : Information sur les Subventions canadiennes pour études	48
Tableau 24 : Prêts émis	50
Tableau 25 : Prêts consolidés.....	51
Tableau 26 : Défauts de paiement et recouvrements	51
Tableau 27 : Données sur l'exemption d'intérêt	52
Tableau 28 : Augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE	53
Tableau 29 : Évolution de la population des bénéficiaires éventuels	54
Tableau 30 : Étudiants inscrits au niveau postsecondaire.....	55

Tableau 31 : Paramètre de participation.....	57
Tableau 32 : Augmentation des prêts moyens	58
Tableau 33 : Augmentation à court terme des dépenses liées aux frais de scolarité	59
Tableau 34 : Dépenses mensuelles.....	61
Tableau 35 : Évolution des prêts moyens	62
Tableau 36 : Limite des prêts	63
Tableau 37 : Montant des prêts moyens.....	64
Tableau 38 : Répartition de la consolidation.....	65
Tableau 39 : Dépenses au titre de l'exemption d'intérêt	65
Tableau 40 : Participation à l'exemption d'intérêt.....	66
Tableau 41 : Résultats administratifs sur le défaut de paiement net	68
Tableau 42 : Résultats extrapolés sur le défaut de paiement net.....	69
Tableau 43 : Provision pour créances irrécouvrables	72
Tableau 44 : Provision pour exemption d'intérêt.....	73
Tableau 45 : Frais d'administration	74
Tableau 46 : Hypothèses utilisées pour l'analyse de sensibilité	75
Tableau 47 : Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis	76
Tableau 48 : Sensibilité des résultats pour l'année de prêt 2025-2026.....	79

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans.....	19
Graphique 2 : Pourcentage des étudiants qui se prévalent de leurs prêts.....	22
Graphique 3 : Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis	27
Graphique 4 : Projection du portefeuille de prêts productifs	34
Graphique 5 : Croissance causée par l'élimination de la 13 ^e année en Ontario.....	56
Graphique 6 : Répartition des défauts de paiement	67
Graphique 7 : Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement.....	68
Graphique 8 : Taux de chômage	70
Graphique 9 : Nouveaux prêts émis	76

I- Sommaire exécutif

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a modifié le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) dont le financement était jusque-là assuré par les banques à charte; le PCPE est maintenant financé directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui fournira une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille, ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

A - But du rapport

Le présent rapport est le premier rapport actuariel du PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur la situation du PCPE au 31 juillet 2001 et comprend des projections des coûts futurs du Programme jusqu'à l'année de prêt 2025-26. Une analyse actuarielle annuelle sur le PCPE est planifiée afin d'évaluer la situation financière du Programme et de mieux informer la ministre du Développement des ressources humaines, le ministre des Finances, la Chambre des communes et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, le présent rapport a pour objet de fournir les estimations suivantes :

- le nombre d'étudiants participant au PCPE et les nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude, les prêts en cours de remboursement et les éléments de coût du Programme, selon le type de régime financier. Y sont présentées également des projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes avant 2000.

B - Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du régime décrites à l'annexe 1. Après une brève description, à la section A du rapport, des hypothèses basées sur la meilleure estimation, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime financier. La section D renferme les projections des revenus et dépenses pour les trois types de régime. La conclusion de notre analyse actuarielle est présentée avec notre opinion actuarielle.

Les diverses annexes renferment des renseignements complémentaires au sujet des dispositions du régime, la description des données, hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C - Principales observations

Les résultats énoncés dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement au nouveau régime de prêts directs du PCPE. Voici un résumé des principales observations de l'analyse.

- Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE dans une année devrait augmenter et passer de 346 000 à 441 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une hausse du taux de participation des étudiants au PCPE, qui passera de 43 % à 55 %.
- Le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis se situe en moyenne à 1,9 % par année pendant la période de projection; il s'agit d'une progression annuelle moyenne de 1,0 % du nombre d'étudiants admissibles au PCPE et une hausse de 0,9 % du montant moyen du prêt en raison de la limite hebdomadaire de prêt qui demeure constante.
- Le montant total des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1 562 millions de dollars l'an dernier à 2 495 millions de dollars à la fin de la période de projection.
- Le portefeuille des prêts augmente et passe de 9,4 milliards de dollars à 17,0 milliards de dollars en 2025. En dollars constants, ce portefeuille diminue légèrement pendant la même période et passe de 9,4 milliards de dollars à 8,8 milliards de dollars. À compter de 2017, tout le portefeuille sera composé de prêts émis en vertu du programme de prêts directs.
- Le coût net total, qui est la différence entre les dépenses et les revenus, de l'implication du gouvernement au PCPE devrait augmenter et passer de 0,96 milliard de dollars à 1,41 milliards de dollars en 2025. Il s'agit d'une hausse annuelle des coûts de 1,5 % pour le gouvernement. Le coût réel de l'implication du gouvernement en dollars constants devrait diminuer et passer de 0,96 milliard de dollars à 0,73 milliard de dollars, ce qui représente une baisse annuelle réelle de 1,1 %, en raison surtout du maintien de la limite de prêt pendant la période de 25 ans.
- Dans les projections, le pourcentage d'étudiants admissibles qui reçoivent le prêt maximum augmente de 43 % à 77 % en 2025. Cela démontre l'importance qu'aurait une augmentation de la limite de prêt sur le coût à long terme.
- Une analyse de sensibilité sur l'indexation annuelle de la limite hebdomadaire des prêts en fonction de l'Indice des prix à la consommation est incluse à l'annexe 4. Aux fins de ce scénario :
 - il y a une augmentation de 1,8 milliards de dollars (hausse de 74 %) des prêts émis au cours de l'année de prêt 2025-26;
 - le portefeuille de prêts atteint pour la même année de prêt 26,4 milliards de dollars au lieu des 17,0 milliards de dollars prévus (+9,4 milliards de dollars);
 - le coût total net de l'implication du gouvernement au PCPE augmente de 570 millions de dollars (hausse de 40 %) au cours de l'année de prêt 2025-26.

II- Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour les aider à poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt avant août 1995. Plus récemment, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a remplacé la loi précédente pour les années de prêt suivant juillet 1995.

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a modifié son Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer l'évaluation des coûts actuels du PCPE, d'établir une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, de projeter le portefeuille, et de justifier toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

La première section du rapport présente les hypothèses qui reflètent la meilleure estimation possible par l'application de notre meilleur jugement. Ces hypothèses ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent l'augmentation des prêts nouvellement émis et le remboursement des prêts.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chacune des années de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante qui est essentielle pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires et leur admissibilité à un prêt aux termes du PCPE. Un contexte économique et démographique à long terme marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre sert de point de départ aux fins de l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité. Ces éléments clés sont, par exemple, l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active, le taux d'inscription aux études postsecondaires et l'élimination de la 13^e année en Ontario.

La section C du rapport actuariel présente une projection du portefeuille selon la situation de l'étudiant (aux études ou en remboursement) pour chaque type de régime. La section D montre une prévision du coût net du PCPE. En ce qui a trait au gouvernement, les coûts du service de la dette publique sont plus élevés en raison de la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs. Les coûts liés à ce programme comprennent une bonification d'intérêt sur les prêts pendant la durée des études, le coût du défaut de remboursement des prêts, le coût de l'exemption d'intérêt, les mesures de réduction de la dette et les frais d'administration. Une estimation des revenus d'intérêt provenant des montants recouvrés sur les prêts faisant défaut et du remboursement des prêts versés après le 1^{er} août 2000 sont déduits du coût.

Les estimations actuarielles présentées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description détaillée des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats sur les éléments tels l'évolution du plafond des prêts, le taux de croissance des nouveaux prêts, les taux nets de défaut et les taux d'intérêt.

A - Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses reflètent la meilleure estimation possible et notre meilleur jugement et sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses sont les mêmes que celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Les hypothèses sont liées entre elles et sont établies pour former un ensemble cohérent. Le lecteur trouvera aux sections suivantes les hypothèses utilisées et une indication de leur évolution future.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques ont pour point de départ la population du Canada et du Québec au 1^{er} juillet 2000, à laquelle des hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population pertinente est celle du Canada excluant le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivent des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires ainsi que les coûts d'emprunt des étudiants et du gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années : par exemple, la croissance naturelle de la population ralentira et la composition de la population active se modifiera.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a influencé la transition études-travail au cours des 20 dernières années. En effet, dans les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à être sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes. En raison des mauvaises conditions du marché du travail, ils avaient moins de chance de se trouver un emploi.

Les mauvaises conditions du marché du travail de la dernière décennie ont favorisé un prolongement de la période de transition études-travail et nombreux sont les jeunes qui ont encore de la difficulté à se trouver un emploi. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, de la prise de la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions sur la croissance et la répartition de la population active.

En raison du ralentissement de la croissance de la population active, les jeunes auront plus de possibilités d'emploi à partir de 2010, ce qui devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 77,6 % en 2000 à 80,0 % en 2025. Ainsi, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail diminuant ainsi la proportion de la population inscrite au sein du système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 % à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Le taux d'inflation annuel retenu est de 2,8 % en 2001 et de 2,0 % pour les années 2002 à 2005. À compter de 2006, le taux est majoré de façon uniforme pour le porter à son niveau ultime de 3,0 % en 2015.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans l'évaluation de leurs besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut leur être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements, lesquels ont tendance à suivre l'Indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses, puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. D'après les premières estimations, en se fiant aux intentions énoncées dans les budgets provinciaux, les frais de scolarité augmenteront de 1,8 % en 2001 pour s'établir à 2,7 % de 2002 à 2005. Par le passé, en raison des pressions budgétaires exercées sur les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que le taux d'inflation. Étant donné que des pressions budgétaires semblables sont prévues dans le futur à cause du vieillissement de la population, les frais de scolarité sont indexés au taux d'inflation plus 3,0 % à long terme, et ce conformément à l'expérience passée.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens et les hausses de productivité influencent les ressources des étudiants, notamment les salaires

et les contributions parentales. Ce taux est également fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une disponibilité de main-d'œuvre moindre, spécialement après 2010, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. Pour 2001, l'augmentation réelle des gains moyens se situe à -0,5 % et à partir de 2002 celle-ci augmente de façon graduelle pour atteindre 1,1 % en 2015.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, l'étudiant qui obtient un prêt est endetté envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement couvre les frais d'intérêt des emprunts pour toute la durée du prêt. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études (bonification de l'intérêt) et deuxièmement, il rembourse pendant une période de dix ans. Le rendement réel historique des obligations dix ans du gouvernement du Canada est utilisé comme point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Ce rendement historique est établi à 3,0 % sur une longue période. Le rendement réel des obligations dix ans est actuellement de 2,45 % et est augmenté graduellement pour atteindre la tendance historique à long terme. Le coût d'emprunt du gouvernement est présenté au tableau 1.

Tableau 1 : Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel réel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(3) + (1) + 250 points
2000 - 2001	2,80	2,45	5,25	2,45	7,75
2001 - 2002	2,00	2,80	4,80	2,80	7,30
2002 - 2003	2,00	2,85	4,85	2,85	7,35
2003 - 2004	2,00	2,90	4,90	2,90	7,40
2004 - 2005	2,00	2,95	4,95	2,95	7,45
2005 - 2006	2,10	3,00	5,10	3,00	7,60
2006 - 2007	2,20	3,00	5,20	3,05	7,75
2007 - 2008	2,30	3,00	5,30	3,10	7,90
2008 - 2009	2,40	3,00	5,40	3,15	8,05
2009 - 2010	2,50	3,00	5,50	3,20	8,20
2010 - 2011	2,60	3,00	5,60	3,25	8,35
2011 - 2012	2,70	3,00	5,70	3,30	8,50
2012 - 2013	2,80	3,00	5,80	3,35	8,65
2013 - 2014	2,90	3,00	5,90	3,35	8,75
2014 - 2015+	3,00	3,00	6,00	3,35	8,85

Le taux préférentiel historique est utilisé comme point de référence pour calculer l'intérêt imputé aux étudiants pendant le remboursement. Le taux préférentiel réel est actuellement de 2,45 % et devrait retourner à sa moyenne à long terme de 3,35 %. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, s'obtient en

additionnant au taux préférentiel, le taux d'inflation et 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives au Programme

Le PCPE est, depuis août 2000, un Programme offert et financé directement par le gouvernement. Pour cette raison, trois provisions sont créées pour couvrir les pertes futures des nouveaux prêts émis chaque année. Plus particulièrement, il s'agit des provisions pour créances irrécouvrables futures, pour la réduction de la dette en cours de remboursement et pour l'exemption d'intérêt.

La provision pour créances irrécouvrables a été établie à 11,3 % pour les prêts émis en 2000-01 et celle pour la réduction de la dette en cours de remboursement a été fixée à 0,7 %. Il est présumé que ces deux taux de provisionnement demeureront constants à l'avenir.

Tableau 2 : Hypothèses sur les provisions

Genre de provision	Taux de provisionnement du PCPE 2000-2001 (%)	Hypothèses		
		2001-2002 (%)	...	2013-2014 (%)
Créances irrécouvrables	11,3	11,3		11,3
Réduction de la dette en cours de remboursement	0,7	0,7		0,7
Total partiel	12,0	12,0		12,0
Exemption d'intérêt	2,6 (révisé à 5,0 %)	5,0		5,9
Taux de provisionnement	14,6	17,0	...	17,9

En se fiant aux données sur l'exemption d'intérêt utilisée par les étudiants aux prises avec des difficultés financières et l'évolution des taux d'intérêt, le taux de provisionnement pour l'exemption d'intérêt est révisé à 5,0 % pour l'année de prêt 2000-01. La provision pour l'exemption d'intérêt est fixée à 5,0 % pour 2001-02 et elle passe à 5,9 % en 2013, en utilisant les hypothèses basées sur la meilleure estimation en ce qui concerne la hausse future des taux d'intérêt et la récente baisse des taux d'intérêt. Par conséquent, un pourcentage ponctuel de 2,4 % (5,0 % - 2,6 %) est immédiatement imputé (2001-02) aux revenus pour recouvrer les coûts en rapport avec la provision d'exemption d'intérêt utilisée en 2000-01.

Le nombre d'étudiants ayant recours à l'exemption d'intérêt devrait demeurer relativement stable dans l'avenir. Une éventuelle conjoncture économique plus favorable exercera une pression à la baisse sur l'utilisation de l'exemption d'intérêt. Par contre, grâce à de meilleures communications, les étudiants seront davantage informés de l'existence du régime d'exemption d'intérêt, ce qui devrait neutraliser les répercussions d'une meilleure conjoncture économique.

Le tableau 3 présente un résumé des hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 : Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,64 par femme	
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada, 1990-1992, y compris les améliorations à la longévité	
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population, atteignant 0,52 % en 2020 et plus	
4. Taux de participation des jeunes (Canada)	De 18 à 34 ans : 77,6 % (2001) De 18 à 34 ans : 80,0 % (2025)	
5. Écart de salaire réel	-0,50 % (2001) 0,00 % (2002) 0,55 % (2003) ⋮ 1,1 % (2015 et plus)	
6. Inflation	2,8 % (2001) 2,0 % (2002-2005) ⋮ 3,0 % (2015 et plus)	
7. Hausse des frais de scolarité	1,8 % (2001) 2,7 % (2002-2005) IPC + 3,0 % (2010 et plus)	
8. Coût d'emprunt pour le gouvernement	5,25 % (2001) 6,00 % (2015 et plus)	
9. Coût d'emprunt pour les étudiants	7,75 % (2001) 8,85 % (2015 et plus)	
10. Provision pour créances irrécouvrables	11,3 % (2001 et plus)	
11. Provision pour réduction de la dette	0,7 % (2001 et plus)	
12. Provision pour exemption d'intérêt	5,0 % (2001) ⋮ 5,9 % (2013 et plus)	- Imputation ponctuelle de 2,4 % pour rajustement antérieur de la provision de 2000 prise en compte dans le revenu de 2001-2002 - Augmentation découlant de la hausse des taux d'intérêt futurs

B - Projections des nouveaux prêts émis

Le vieillissement anticipé de la population combiné à la retraite des membres de la génération du « baby-boom » au cours des prochaines décennies bouleversera considérablement le contexte socio-économique. L'évolution de la population en âge de travailler, spécialement la population active, variera considérablement de celle observée dans le passé. Le scénario projeté établit la population étudiante qui sera utilisée tout au long de ce rapport. Cette projection des étudiants au niveau postsecondaire est utilisée pour estimer le nombre de participants au PCPE.

1. Étudiants de niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants inscrits dans les établissements de niveau postsecondaire est requise puisque la demande éventuelle au titre du PCPE repose sur ce nombre. La participation des étudiants aux études postsecondaires devrait légèrement diminuer au cours des 25 prochaines années, en raison surtout de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Le profil démographique, les inscriptions au niveau postsecondaire et la disparition progressive de la 13^e année en Ontario sont autant de facteurs qui influenceront l'évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

a) Projections démographiques

Le groupe des 18 à 34 ans a été utilisé pour prévoir le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Une répartition selon l'âge des étudiants participant au PCPE est appliquée à cette population pour déterminer les inscriptions futures aux études postsecondaires. L'évolution de cette population est pratiquement connue, puisqu'elle repose sur des personnes nées depuis 1965.

Pendant les 15 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme « écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Au cours des dix dernières années de la projection, le groupe des 18 à 34 ans diminuera car la génération du « baby-bust » qui a suivi celle du « baby-boom » a eu moins d'enfants. Il s'agit d'une cohorte d'individus beaucoup plus petite ayant le même faible taux de fécondité. Dans l'ensemble, il est prévu que la population âgée de 18 à 34 ans augmentera légèrement durant la période de 25 ans (tableau 4).

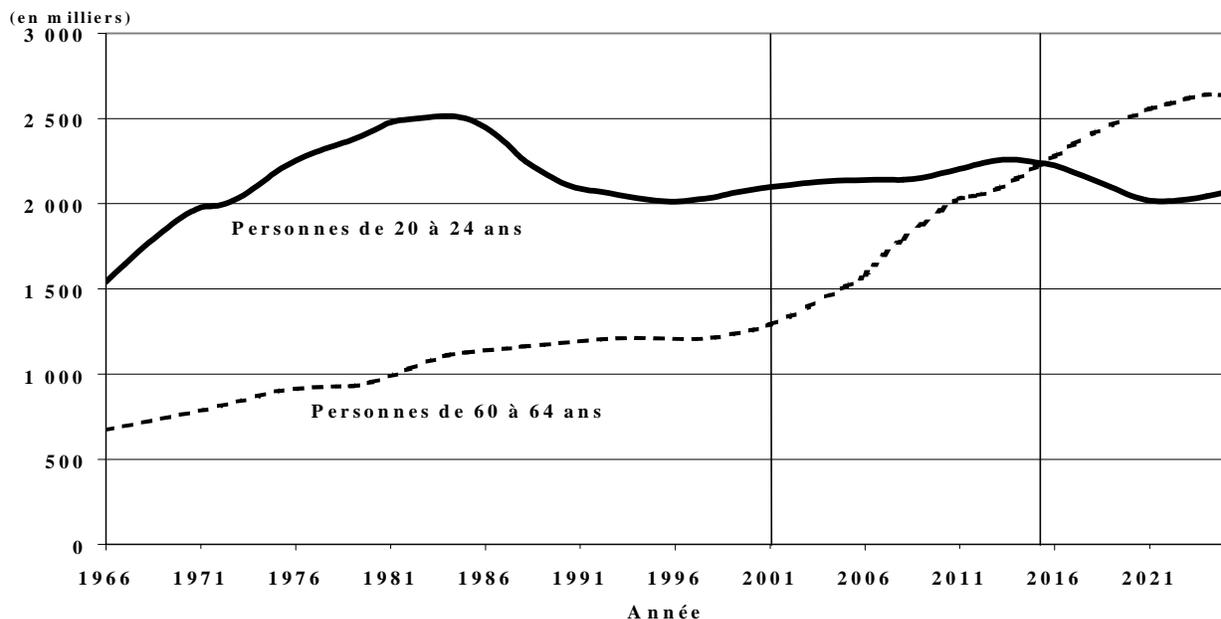
Tableau 4 : Étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces participantes

Année de prêt	Population du Canada moins celle du Québec (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2000 - 2001	5 603	1 257	810	–	–
2001 - 2002	5 606	1 260	815	4,3	0,53
2002 - 2003	5 630	1 275	826	10,9	1,34
2003 - 2004	5 661	1 292	905	79,0	9,57
2004 - 2005	5 690	1 297	926	21,0	2,32
2005 - 2006	5 711	1 298	903	-23,1	-2,49
2006 - 2007	5 729	1 298	882	-20,1	-2,22
2007 - 2008	5 769	1 305	871	-11,2	-1,27
2008 - 2009	5 823	1 317	866	-5,3	-0,60
2009 - 2010	5 877	1 327	867	0,8	0,10
2010 - 2011	5 922	1 332	870	3,6	0,42
2011 - 2012	5 960	1 328	872	2,0	0,23
2012 - 2013	5 996	1 324	874	1,2	0,14
2013 - 2014	6 032	1 321	873	-0,2	-0,03
2014 - 2015	6 062	1 316	872	-1,8	-0,21
2015 - 2016	6 066	1 299	867	-5,1	-0,58
2016 - 2017	6 065	1 280	858	-8,7	-1,01
2017 - 2018	6 061	1 264	847	-11,1	-1,29
2018 - 2019	6 049	1 248	835	-12,1	-1,43
2019 - 2020	6 047	1 239	823	-11,8	-1,41
2020 - 2021	6 043	1 230	813	-9,6	-1,16
2021 - 2022	6 039	1 222	806	-7,0	-0,87
2022 - 2023	6 039	1 217	801	-5,2	-0,64
2023 - 2024	6 042	1 212	798	-3,1	-0,39
2024 - 2025	6 037	1 207	796	-1,5	-0,19
2025 - 2026	6 023	1 202	795	-0,9	-0,12

b) Inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire est lié de près à l'évolution du groupe des inactifs de 18 à 34 ans. Le grand nombre de « baby-boomers » qui prendront leur retraite et le nombre plus restreint de nouveaux venus dans la population active créeront des tensions sans précédent sur le marché du travail. Par le passé, il y a toujours eu beaucoup plus de nouveaux venus (20-24 ans) sur le marché du travail que de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60-64 ans). Au cours des deux dernières décennies, le taux de chômage a grimpé au-delà de 10 % en raison des récessions, mais également à cause d'une très forte disponibilité de main-d'œuvre. Le graphique 1 montre l'évolution du nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite par rapport au nombre de nouveaux venus depuis 1966.

Graphique 1 : Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans



Par le passé, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite ou qui ont entre 60 et 64 ans a toujours été très faible (moins de 50 %) par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 15 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, au cours des 15 prochaines années, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus soit 2 230 000 en 2016. D'ici 2024, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 640 000) dépassera de 29 % celui des nouveaux venus (2 040 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle situation car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par

personne qui atteignait l'âge de la retraite, et ce ratio s'inversera durant la période de projection.

Par conséquent, les taux de participation devraient augmenter et la période de transition études-travail diminuer en raison de conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Dans le tableau 4, il est prévu que le nombre d'inactifs augmentera au cours des dix prochaines années pour passer de 1 257 000 à 1 332 000 uniquement en raison de l'évolution démographique naturelle. Par la suite, à cause de la pénurie de main-d'œuvre, il diminuera de 130 000 au cours des 15 années suivantes pour se situer à 1 202 000 à la fin de la période de projection. Le nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire suivra la même évolution que la population inactive et diminuera d'ici la fin de la période de projection.

c) Double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario éliminera la 13^e année en 2003. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a estimé que 78 000 étudiants de plus seront inscrits dans des collèges et universités. En raison du nombre limité de places et du nouveau curriculum, l'augmentation a été échelonnée sur deux ans : 80 % la première année et 20 % la deuxième.

Le tableau 4 montre une augmentation de 79 000 étudiants inscrits en 2003-04 dans toutes les provinces participantes. Il s'agit de 62 000 étudiants additionnels faisant suite à l'élimination de la 13^e année en Ontario (80 % de 78 000) et d'un autre 17 000 étudiants en raison de la croissance démographique naturelle des étudiants inscrits dans les autres provinces participantes.

Le taux d'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire sera donc plus élevé en 2003 et en 2004, puis il deviendra négatif, car la cohorte élargie terminera ses études et quittera le PCPE. L'effet s'atténuera à long terme lorsque les deux groupes auront terminé leurs études.

Dans l'ensemble, pendant la période de projection, le nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire passera de 810 000 en 2000 à 874 000 en 2012 et diminuera par la suite pour atteindre 795 000 d'ici 2025.

2. Étudiants participants au Programme canadien de prêts aux étudiants

Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer la proportion des étudiants admissibles à un prêt. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent (positif) des dépenses sur les ressources. Les ressources comprennent le salaire, les biens et les contributions parentales. Les dépenses comprennent le transport, les frais de scolarité, les livres, le logement et la nourriture.

Les besoins d'un étudiant sont, en moyenne, à la hausse, car les dépenses augmentent plus rapidement que les ressources. Il existe deux raisons qui expliquent cette hausse. Premièrement, les frais de scolarité sont indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation, tandis que les salaires augmentent moins rapidement, c'est-à-dire indexés à 1,1 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 4 100 \$ en 2000 à 13 700 \$ en 2025. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront pour passer de 64 % à 91 % en 2025. Les besoins des étudiants seront plus importants surtout en raison de la hausse des frais de scolarité.

Tableau 5 : Besoins moyens des étudiants

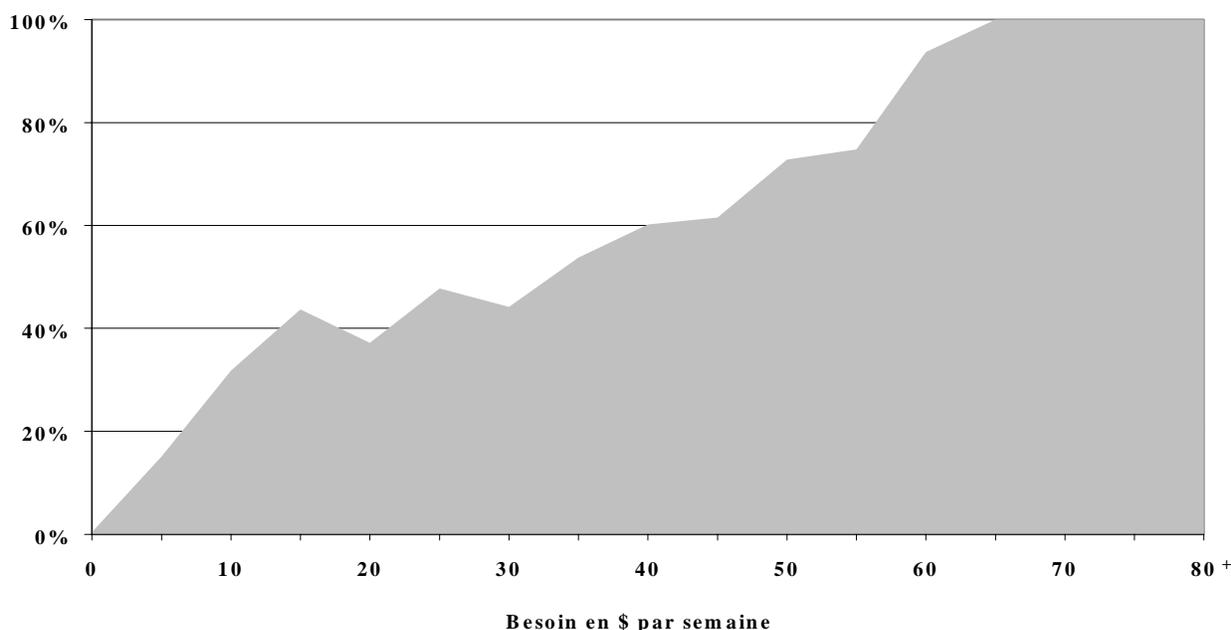
Année de prêt	Ressources (\$) (1)	Frais de scolarité (\$) (2)	Autres dépenses (\$) (3)	Dépenses totales (\$) (2) + (3)	Besoins moyens des étudiants (\$) (2) + (3) - (1)
2000 - 2001	6 400	4 100	11 100	15 200	8 800
2001 - 2002	6 500	4 200	11 400	15 600	9 100
2002 - 2003	6 700	4 300	11 700	16 000	9 300
2003 - 2004	6 800	4 400	11 900	16 300	9 500
2004 - 2005	7 000	4 500	12 100	16 600	9 600
2005 - 2006	7 200	4 700	12 400	17 100	9 900
2006 - 2007	7 400	4 800	12 700	17 500	10 100
2007 - 2008	7 600	5 000	12 900	17 900	10 300
2008 - 2009	7 800	5 200	13 200	18 400	10 600
2009 - 2010	8 100	5 500	13 500	19 000	10 900
2010 - 2011	8 400	5 800	13 900	19 700	11 300
2011 - 2012	8 700	6 100	14 200	20 300	11 600
2012 - 2013	9 000	6 400	14 600	21 000	12 000
2013 - 2014	9 400	6 800	15 000	21 800	12 400
2014 - 2015	9 700	7 200	15 500	22 700	13 000
2015 - 2016	10 100	7 600	15 900	23 500	13 400
2016 - 2017	10 600	8 100	16 400	24 500	13 900
2017 - 2018	11 000	8 600	16 900	25 500	14 500
2018 - 2019	11 400	9 100	17 400	26 500	15 100
2019 - 2020	11 900	9 600	17 900	27 500	15 600
2020 - 2021	12 400	10 200	18 500	28 700	16 300
2021 - 2022	12 900	10 800	19 000	29 800	16 900
2022 - 2023	13 400	11 500	19 600	31 100	17 700
2023 - 2024	14 000	12 200	20 200	32 400	18 400
2024 - 2025	14 600	12 900	20 800	33 700	19 100
2025 - 2026	15 100	13 700	21 400	35 100	20 000

Deuxièmement, les dépenses moyennes par étudiant admissible sont initialement beaucoup plus élevées que les ressources. Les dépenses moyennes sont de l'ordre de 15 200 \$ par année par rapport à des ressources moyennes de seulement 6 400 \$ en 2000. Les ressources comptent pour environ 40 % du total des dépenses pendant la période de projection de 25 ans. En appliquant le même pourcentage d'augmentation à ces deux éléments, les dépenses augmentent plus rapidement que les ressources.

Un autre élément doit également être considéré, soit le montant du prêt. Certains étudiants admissibles dont les besoins ne sont pas élevés ont tendance à ne pas se prévaloir leur prêt, mais participeraient éventuellement au Programme si leurs besoins augmentaient considérablement. Les besoins moyens des étudiants augmenteront de 127 % au cours des 25 prochaines années (tableau 5). Ainsi, la participation des étudiants qui sont admissibles à un petit prêt, mais qui ne s'en prévalent pas, affichera une hausse.

Le graphique 2 montre le pourcentage d'étudiants admissibles qui se prévalent de leurs prêts en fonction des besoins hebdomadaires évalués des étudiants. Si les besoins évalués s'établissent au moins à 60 \$ par semaine, presque tous les étudiants se prévalent de leurs prêts. Par contre, si les besoins évalués oscillent entre 0 et 5 \$ par semaine, le graphique démontre que les étudiants ne se prévalent pas de leurs prêts, car il n'est pas assez important.

Graphique 2 : Pourcentage des étudiants qui se prévalent de leurs prêts



La hausse prévue du taux d'admissibilité au PCPE, c'est à dire de 51,6 % à 58,9 %, est attribuable à l'augmentation plus rapide des frais de scolarité et des autres dépenses par rapport aux ressources moyennes des étudiants.

Tableau 6 : Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants inscrits (en milliers)	Étudiants admissibles (en milliers)	Taux d'admissibilité (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Taux de participation (%)
	(1)	(2)	(2) / (1)	(3)	(4)	(3) / (1)
2000 - 2001	810	418	51,6	346	–	42,6
2001 - 2002	815	421	51,7	350	4	42,9
2002 - 2003	826	428	51,8	357	7	43,2
2003 - 2004	905	469	51,9	393	36	43,4
2004 - 2005	926	481	52,0	404	11	43,7
2005 - 2006	903	470	52,1	396	-8	43,9
2006 - 2007	882	460	52,2	390	-6	44,2
2007 - 2008	871	456	52,3	387	-2	44,5
2008 - 2009	866	454	52,4	388	1	44,8
2009 - 2010	867	456	52,6	392	4	45,2
2010 - 2011	870	460	52,8	397	5	45,7
2011 - 2012	872	463	53,0	402	5	46,1
2012 - 2013	874	465	53,3	407	5	46,6
2013 - 2014	873	468	53,5	412	4	47,1
2014 - 2015	872	469	53,8	416	4	47,7
2015 - 2016	867	469	54,2	418	3	48,3
2016 - 2017	858	468	54,5	419	1	48,9
2017 - 2018	847	465	54,9	419	0	49,5
2018 - 2019	835	461	55,3	419	-1	50,2
2019 - 2020	823	458	55,7	418	0	50,8
2020 - 2021	813	457	56,2	419	1	51,5
2021 - 2022	806	457	56,7	421	2	52,3
2022 - 2023	801	458	57,2	425	3	53,0
2023 - 2024	798	461	57,7	429	5	53,8
2024 - 2025	796	464	58,3	435	6	54,6
2025 - 2026	795	469	58,9	441	6	55,4

Le tableau 6 montre que 51,6 % des étudiants sont admissibles à un prêt étudiant en 2000, mais seulement 42,6 % s'en prévalent. L'écart de 9,0 % représente les étudiants qui ne se prévalent pas de leur prêt parce qu'il est trop petit. Cet écart rétrécit à 3,5 % en 2025, car les besoins moyens des étudiants augmentent et, par conséquent, le nombre d'étudiants dont les besoins sont petits diminue et le nombre d'étudiants qui participent au Programme augmente.

L'intention du gouvernement de l'Ontario d'éliminer progressivement la 13^e année d'ici 2003 est l'une des causes de la participation accrue au PCPE. Le nombre d'étudiants participant au PCPE augmente de 38 000 dans l'année de prêt 2003-04. Cette hausse est comparable aux données des deux dernières

années d'après lesquelles environ 34 000 étudiants, en moyenne, ont bénéficié de prêts pour la première fois en vertu du PCPE en Ontario.

Dans l'ensemble, le taux de participation des étudiants au PCPE augmentera pour passer de 42,6 % à 55,4 %, soit 95 000 étudiants de plus qui prendront part au Programme. Ceci est la cause principale de l'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

3. Nouveaux prêts émis

Dans cette section, il est d'abord question de la hausse moyenne du montant de tous les nouveaux prêts émis dans une année donnée. Ensemble, les deux facteurs qui suivent dictent l'évolution du montant des prêts moyens.

Premièrement, les besoins accrus des étudiants feront augmenter le montant des prêts moyens. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants augmenteront pour passer de 8 800 \$ en 2000 à 20 000 \$ en 2025. Comme il est expliqué dans la section précédente et étant donné que leurs besoins sont plus grands, de nombreux étudiants deviendront admissibles à un prêt. Cependant, le montant de ces nouveaux prêts est moins élevé et ralentit l'augmentation du montant des prêts moyens. Cela contribue indirectement à freiner la hausse moyenne des prêts au cours de la période de 25 ans, puisque environ 95 000 nouveaux étudiants participeront au Programme.

Deuxièmement, le pourcentage d'étudiants qui atteindront la limite de prêt progressera, car la limite de prêt est établie à 165 \$ par semaine pour la période de 25 ans. D'après le tableau 7, le pourcentage des étudiants à la limite passe de 42,6 % à 77,4 %, ce qui veut dire que ces étudiants ne verront pas leurs prêts augmentés même si leurs dépenses augmentent. La limite de 165 \$ ralentit l'augmentation des prêts, étant donné que les étudiants qui reçoivent déjà un prêt maximum ne peuvent pas recevoir un prêt plus élevé du PCPE.

Tableau 7 : Montant moyen des nouveaux prêts

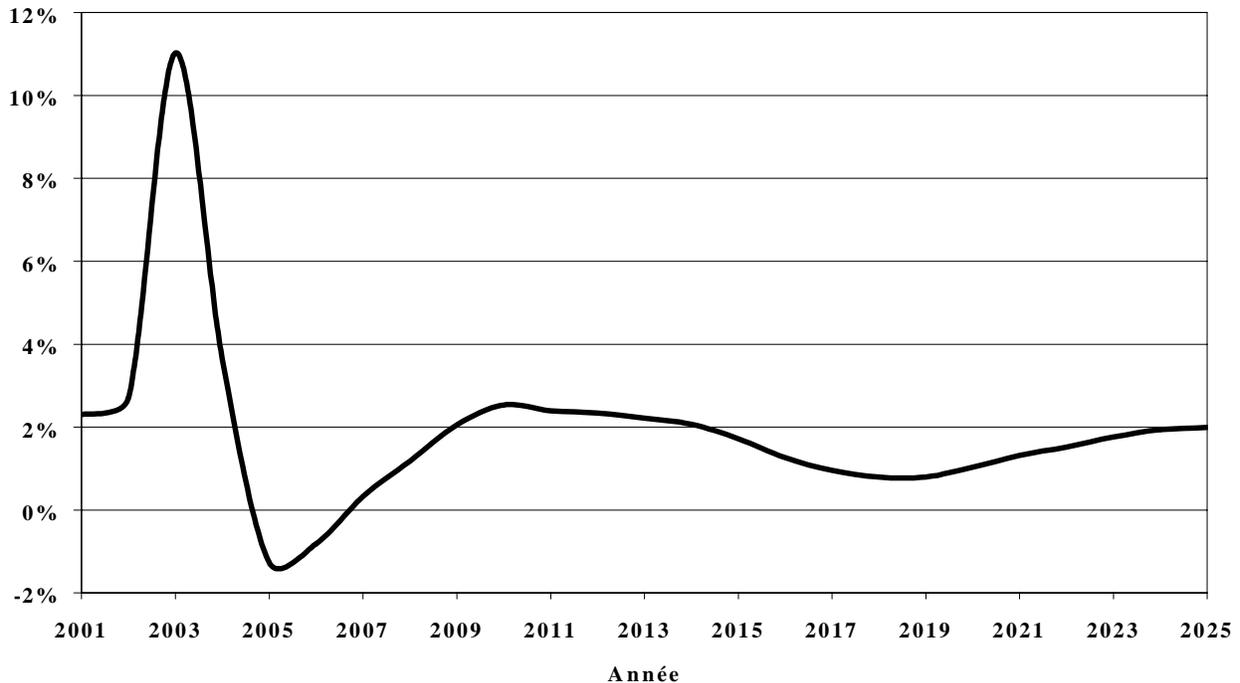
Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	Pourcentage à la limite de prêt	PCPE – Plafond hebdomadaire (\$)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
2000 - 2001	8 800	–	42,6	165	4 520	–
2001 - 2002	9 100	2,7	43,9	165	4 567	1,0
2002 - 2003	9 300	2,3	45,0	165	4 600	0,7
2003 - 2004	9 500	1,9	45,9	165	4 636	0,8
2004 - 2005	9 600	1,9	46,9	165	4 671	0,8
2005 - 2006	9 900	1,8	47,7	165	4 706	0,7
2006 - 2007	10 100	2,1	48,8	165	4 745	0,8
2007 - 2008	10 300	2,4	49,9	165	4 789	0,9
2008 - 2009	10 600	2,7	51,2	165	4 837	1,0
2009 - 2010	10 900	3,0	52,6	165	4 888	1,1
2010 - 2011	11 300	3,3	54,1	165	4 943	1,1
2011 - 2012	11 600	3,4	55,7	165	4 999	1,1
2012 - 2013	12 000	3,5	57,3	165	5 055	1,1
2013 - 2014	12 400	3,6	58,9	165	5 111	1,1
2014 - 2015	13 000	3,7	60,6	165	5 167	1,1
2015 - 2016	13 400	3,8	62,3	165	5 222	1,1
2016 - 2017	13 900	3,9	63,9	165	5 275	1,0
2017 - 2018	14 500	3,9	65,5	165	5 327	1,0
2018 - 2019	15 100	3,9	67,2	165	5 377	0,9
2019 - 2020	15 600	4,0	68,7	165	5 425	0,9
2020 - 2021	16 300	4,0	70,3	165	5 470	0,8
2021 - 2022	16 900	4,0	71,8	165	5 513	0,8
2022 - 2023	17 700	4,1	73,3	165	5 554	0,7
2023 - 2024	18 400	4,1	74,7	165	5 593	0,7
2024 - 2025	19 100	4,1	76,1	165	5 629	0,6
2025 - 2026	20 000	4,2	77,4	165	5 662	0,6

Tableau 8 : Augmentation des nouveaux prêts émis

Année de prêt	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)	Total des prêts émis (en millions)	Augmentation (%)	Pourcentage des étudiants à la limite
	(1)		(2)		(1) x (2)		
2000 - 2001	346	-	4 520	-	1 562	-	42,6
2001 - 2002	350	1,3	4 567	1,0	1 598	2,3	43,9
2002 - 2003	357	2,0	4 600	0,7	1 641	2,7	45,0
2003 - 2004	393	10,2	4 636	0,8	1 822	11,0	45,9
2004 - 2005	404	2,9	4 671	0,8	1 889	3,6	46,9
2005 - 2006	396	-2,0	4 706	0,7	1 865	-1,3	47,7
2006 - 2007	390	-1,6	4 745	0,8	1 849	-0,8	48,8
2007 - 2008	387	-0,6	4 789	0,9	1 856	0,3	49,9
2008 - 2009	388	0,2	4 837	1,0	1 878	1,2	51,2
2009 - 2010	392	1,0	4 888	1,1	1 916	2,1	52,6
2010 - 2011	397	1,4	4 943	1,1	1 965	2,5	54,1
2011 - 2012	402	1,3	4 999	1,1	2 012	2,4	55,7
2012 - 2013	407	1,2	5 055	1,1	2 059	2,3	57,3
2013 - 2014	412	1,1	5 111	1,1	2 104	2,2	58,9
2014 - 2015	416	1,0	5 167	1,1	2 148	2,1	60,6
2015 - 2016	418	0,6	5 222	1,1	2 185	1,7	62,3
2016 - 2017	419	0,2	5 275	1,0	2 212	1,3	63,9
2017 - 2018	419	0,0	5 327	1,0	2 234	1,0	65,5
2018 - 2019	419	-0,1	5 377	0,9	2 251	0,8	67,2
2019 - 2020	418	-0,1	5 425	0,9	2 269	0,8	68,7
2020 - 2021	419	0,2	5 470	0,8	2 293	1,0	70,3
2021 - 2022	421	0,5	5 513	0,8	2 323	1,3	71,8
2022 - 2023	425	0,8	5 554	0,7	2 358	1,5	73,3
2023 - 2024	429	1,1	5 593	0,7	2 400	1,8	74,7
2024 - 2025	435	1,3	5 629	0,6	2 447	1,9	76,1
2025 - 2026	441	1,4	5 662	0,6	2 495	2,0	77,4

Le produit du nombre d'étudiants participant au PCPE et du montant des prêts moyens représente le montant total des prêts émis. Le tableau 8 montre l'augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE et la hausse du montant des prêts moyens. La combinaison de ces deux éléments correspond à l'augmentation des nouveaux prêts émis. Par exemple, au cours de l'année de prêt 2010-11, le nombre d'étudiants participant au PCPE augmente de 1,4 %, tandis que le montant des prêts moyens augmente de 1,1 %. Le montant total de prêts émis en 2010-11 progresse de 2,5 %, soit la somme des deux éléments.

Graphique 3 : Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis



Le nombre de nouveaux prêts augmentera en moyenne de 1,0 % par année, surtout en raison d'une proportion accrue d'étudiants admissibles (de 51,6 % à 58,9 % tel que démontré au tableau 6). Le montant des prêts moyens progresse de seulement 0,9 % par année, car le plafond hebdomadaire des prêts demeure constant pendant la période de 25 ans. Au graphique 3, en raison de l'élimination de la 13^e année en Ontario, le taux d'augmentation des nouveaux prêts augmente à 11,0 % en 2003-04, mais ce changement n'influence pas le taux d'augmentation à long terme. Au total, le taux d'augmentation se situe en moyenne à 1,9 % par année compte tenu des hypothèses mentionnées auparavant. Le montant total des nouveaux prêts émis atteindra 2 495 millions de dollars à la fin de la période de projection et résulte d'une participation accrue, d'une augmentation du montant des prêts et de l'évolution du pourcentage des étudiants à la limite de 165 \$ par semaine.

Les nouveaux prêts émis sont fonction de l'augmentation du nombre d'étudiants qui deviennent admissibles au Programme en raison des besoins croissants des étudiants. Le montant des prêts moyens est peu affecté, car la limite de prêt est plafonnée au cours de la période de 25 ans. Le relèvement de cette limite aurait une incidence marquée sur le taux d'augmentation à long terme des nouveaux prêts émis.

Un scénario dans lequel la limite de prêt est indexée en fonction de l'IPC est présenté à l'annexe 4 sur l'analyse de la sensibilité. En vertu de ce scénario, le taux d'augmentation des prêts émis est considérablement plus élevé étant donné que la limite de prêt augmente avec les besoins grandissants des étudiants.

C - Projections du portefeuille

Cette section présente une projection du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts en période d'étude représentent les prêts émis aux étudiants de niveau postsecondaire qui sont toujours aux études. L'intérêt sur ces prêts est subventionné à part entière par le Programme. Les prêts en cours de remboursement correspondent à tous les autres prêts dont se prévalent les étudiants; ils sont consolidés auprès des institutions financières (ou le gouvernement) et font l'objet d'un remboursement. Il est à noter que les prêts douteux sont exclus des prêts en cours de remboursement.

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés visent les prêts émis avant août 2000. Certains prêts émis dans le cadre de ces régimes ne sont pas encore remboursés car certains étudiants sont toujours à l'école ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts.

La projection du portefeuille des prêts émis en vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés est présentée au tableau 9. Ces projections utilisent les distributions de consolidation, de défaut de paiement et de répartition de recouvrement dont il est question à l'annexe 3, ainsi que les hypothèses sur le taux brut présumé de défaut de paiement de 22,0 % combiné à un taux de recouvrement de 50,5 %. Le portefeuille du régime de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des dix prochaines années, tandis que celui des prêts émis dans le cadre du régime de partage des risques prendra un autre six ans pour être éliminé.

Tableau 9 : Régimes de prêts garantis et à risques partagés (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts garantis			Prêts à risques partagés		
	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total
2001	178	821	999	2 262	4 536	6 798
2002	47	647	694	1 587	4 546	6 133
2003	–	457	457	1 049	4 356	5 405
2004	–	284	284	629	4 008	4 636
2005	–	168	168	350	3 484	3 834
2006	–	93	93	166	2 838	3 004
2007	–	46	46	56	2 185	2 241
2008	–	19	19	–	1 576	1 576
2009	–	6	6	–	1 032	1 032
2010	–	1	1	–	634	634
2011	–	–	–	–	400	400
2012	–	–	–	–	236	236
2013	–	–	–	–	127	127
2014	–	–	–	–	61	61
2015	–	–	–	–	24	24
2016	–	–	–	–	6	6
2017	–	–	–	–	–	–

En vertu du régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilité du secteur public, il faut établir une provision pour les prêts émis à titre de dépense de programme puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les banques. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, la provision évite de surévaluer les revenus du programme, car elle tient compte de la perte future des prêts émis.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection de prêts douteux, qui sont des prêts dont l'étudiant arrête de faire des versements et une réserve pour créances irrécouvrables, représentant un montant réservé pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement excluant les recouvrements au titre des prêts émis. Elle englobe aussi une réserve pour exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement, qui représente un montant mis de côté pour tenir compte du risque futur qu'un étudiant bénéficie de ces mesures d'aide.

Le portefeuille initial (tableau 10) repose sur les nouveaux prêts émis pendant l'année de prêt 2000-01 (1 562 millions de dollars). Le portefeuille atteindra 10 milliards de dollars au cours des six prochaines années. D'ici la fin de l'année de prêt 2025-26, le portefeuille vaudra 17 milliards de dollars. Dans tous les calculs, il est supposé que le plafond de prêt demeure constant à 165 \$ par semaine. Si le plafond était augmenté, cela entraînerait une hausse de la valeur du portefeuille de prêts.

Tableau 10 : Portefeuille de prêts directs et réserves (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total*	Portefeuille de prêts douteux*	Réserve pour créances irrécouvrables	Réserve pour exemption d'intérêt	Réserve pour réduction de la dette en cours de remboursement
2001	1 562	–	1 562	–	177	41	11
2002	2 656	471	3 127	31	326	148	22
2003	3 378	1 262	4 640	110	433	205	34
2004	4 001	2 211	6 212	238	510	257	46
2005	4 430	3 278	7 707	414	548	299	60
2006	4 641	4 377	9 018	628	544	329	73
2007	4 717	5 421	10 138	872	510	348	82
2008	4 747	6 338	11 085	1 132	459	362	89
2009	4 782	7 092	11 874	1 401	402	374	94
2010	4 838	7 680	12 518	1 671	349	386	98
2011	4 921	8 096	13 016	1 937	304	397	101
2012	5 022	8 398	13 420	2 195	270	409	103
2013	5 137	8 628	13 765	2 439	245	421	106
2014	5 253	8 824	14 077	2 662	228	433	108
2015	5 369	9 006	14 375	2 858	218	445	111
2016	5 476	9 191	14 667	3 026	213	454	114
2017	5 569	9 381	14 950	3 168	210	463	117
2018	5 646	9 574	15 220	3 287	206	470	119
2019	5 708	9 761	15 470	3 387	202	477	122
2020	5 763	9 937	15 699	3 474	196	482	124
2021	5 818	10 097	15 915	3 549	191	488	127
2022	5 881	10 242	16 124	3 618	188	493	129
2023	5 956	10 377	16 333	3 682	186	500	131
2024	6 044	10 507	16 551	3 742	186	507	133
2025	6 146	10 638	16 783	3 801	189	515	136
2026	6 258	10 776	17 034	3 859	193	524	138

* Le montant total des prêts impayés, additionnés aux prêts douteux, ne peut dépasser quinze milliards de dollars, tel que mentionné au paragraphe 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Le tableau 11 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts douteux et la réserve pour créances irrécouvrables.

**Tableau 11 : Calculs détaillés – Prêts douteux et réserve pour créances irrécouvrables
(millions \$)**

Année de prêt	Portefeuille de prêts douteux					Réserve pour créances irrécouvrables				
	Solde au 1 ^{er} août	Nouveaux prêts douteux	Prêts recouvrés	Radiation	Solde au 31 juillet	Réserve au 1 ^{er} août	Nouvelle provision*	Nouveaux prêts douteux	Prêts recouvrés	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) – (3 + 4)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) – (3 + 4)
2000 - 2001	–	–	–	–	–	–	177	–	–	177
2001 - 2002	–	31	–	–	31	177	181	31	0	326
2002 - 2003	31	83	4	–	110	326	185	83	-4	433
2003 - 2004	110	141	12	–	238	433	206	141	-12	510
2004 - 2005	238	200	25	–	414	510	213	200	-25	548
2005 - 2006	414	257	42	–	628	548	211	257	-42	544
2006 - 2007	628	305	62	–	872	544	209	305	-62	510
2007 - 2008	872	344	83	–	1 132	510	210	344	-83	459
2008 - 2009	1 132	374	105	–	1 401	459	212	374	-105	402
2009 - 2010	1 401	395	125	–	1 671	402	217	395	-125	349
2010 - 2011	1 671	409	143	–	1 937	349	222	409	-143	304
2011 - 2012	1 937	421	159	4	2 195	304	227	421	-159	270
2012 - 2013	2 195	430	172	14	2 439	270	233	430	-172	245
2013 - 2014	2 439	439	184	32	2 662	245	238	439	-184	228
2014 - 2015	2 662	448	195	56	2 858	228	243	448	-195	218
2015 - 2016	2 858	457	205	84	3 026	218	247	457	-205	213
2016 - 2017	3 026	466	213	112	3 168	213	250	466	-213	210
2017 - 2018	3 168	476	220	137	3 287	210	252	476	-220	206
2018 - 2019	3 287	484	226	158	3 387	206	254	484	-226	202
2019 - 2020	3 387	492	231	175	3 474	202	256	492	-231	196
2020 - 2021	3 474	500	236	188	3 549	196	259	500	-236	191
2021 - 2022	3 549	506	240	198	3 618	191	263	506	-240	188
2022 - 2023	3 618	512	244	205	3 682	188	266	512	-244	186
2023 - 2024	3 682	518	247	210	3 742	186	271	518	-247	186
2024 - 2025	3 742	525	251	215	3 801	186	276	525	-251	189
2025 - 2026	3 801	532	255	219	3 859	189	282	532	-255	193

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (la provision des Comptes publics utilise l'année fiscale).

Dans le tableau, l'évolution du portefeuille de prêts douteux est présentée en comparaison avec la réserve pour créances irrécouvrables. Le portefeuille progressera rapidement au cours des 12 prochaines années et se stabilisera à environ 22 % du portefeuille de prêts productifs (exclus les prêts douteux). Ce pourcentage est relativement élevé étant donné que les prêts douteux demeurent inscrits dans les registres du gouvernement pendant au moins dix ans. Par la suite, ces prêts douteux seront radiés à un taux de 25 % pendant les quatre années suivantes.

La réserve pour créances irrécouvrables augmentera pendant les six premières années en raison de la progression rapide du portefeuille au commencement du Régime de prêts directs. Comparativement au portefeuille productif, la réserve pour

créances irrécouvrables se situe au départ à 11,3 % et diminue au fil des ans pour se stabiliser à 1,2 % en 2020.

Tout comme le tableau précédent, le tableau 12 renferme des détails servant à calculer les réserves pour exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

Tableau 12 : Calculs détaillés – Réserves pour exemption d'intérêt et RDR (millions \$)

Année de prêt	Réserve pour exemption d'intérêt				Réserve pour déduction de la dette en cours de remboursement			
	Réserve au 1 ^{er} août	Nouvelle provision*	Exemption d'intérêt	Réserve au 31 juillet	Réserve au 1 ^{er} août	Nouvelle provision*	RDR	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)
2000 - 2001	–	41	–	41	–	11	–	11
2001 - 2002	41	118	11	148	11	11	–	22
2002 - 2003	148	82	25	205	22	11	–	34
2003 - 2004	205	93	41	257	34	13	–	46
2004 - 2005	257	98	56	299	46	13	–	60
2005 - 2006	299	99	69	329	60	13	–	73
2006 - 2007	329	100	80	348	73	13	3	82
2007 - 2008	348	102	88	362	82	13	6	89
2008 - 2009	362	105	94	374	89	13	8	94
2009 - 2010	374	109	98	386	94	13	10	98
2010 - 2011	386	112	101	397	98	14	11	101
2011 - 2012	397	117	104	409	101	14	12	103
2012 - 2013	409	119	108	421	103	14	12	106
2013 - 2014	421	124	112	433	106	15	12	108
2014 - 2015	433	127	115	445	108	15	12	111
2015 - 2016	445	129	119	454	111	15	12	114
2016 - 2017	454	131	122	463	114	15	13	117
2017 - 2018	463	132	124	470	117	16	13	119
2018 - 2019	470	133	126	477	119	16	13	122
2019 - 2020	477	134	128	482	122	16	13	124
2020 - 2021	482	135	130	488	124	16	14	127
2021 - 2022	488	137	131	493	127	16	14	129
2022 - 2023	493	139	133	500	129	17	14	131
2023 - 2024	500	142	134	507	131	17	15	133
2024 - 2025	507	144	136	515	133	17	15	136
2025 - 2026	515	147	138	524	136	17	15	138

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (la provision des Comptes publics utilise l'année fiscale).

La réserve pour exemption d'intérêt augmente de façon soutenue pendant la période de projection. Par rapport au portefeuille productif, la réserve pour exemption d'intérêt se stabilise à 3,1 % à la fin de la période de projection.

La réserve pour la RDR augmente pendant la période de projection. Cependant, la réserve pour la RDR demeure stable pendant toute la période de projection à 0,8 % de la valeur du portefeuille productif.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2001. À partir de l'année de prêt 2013-14, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance des nouveaux prêts.

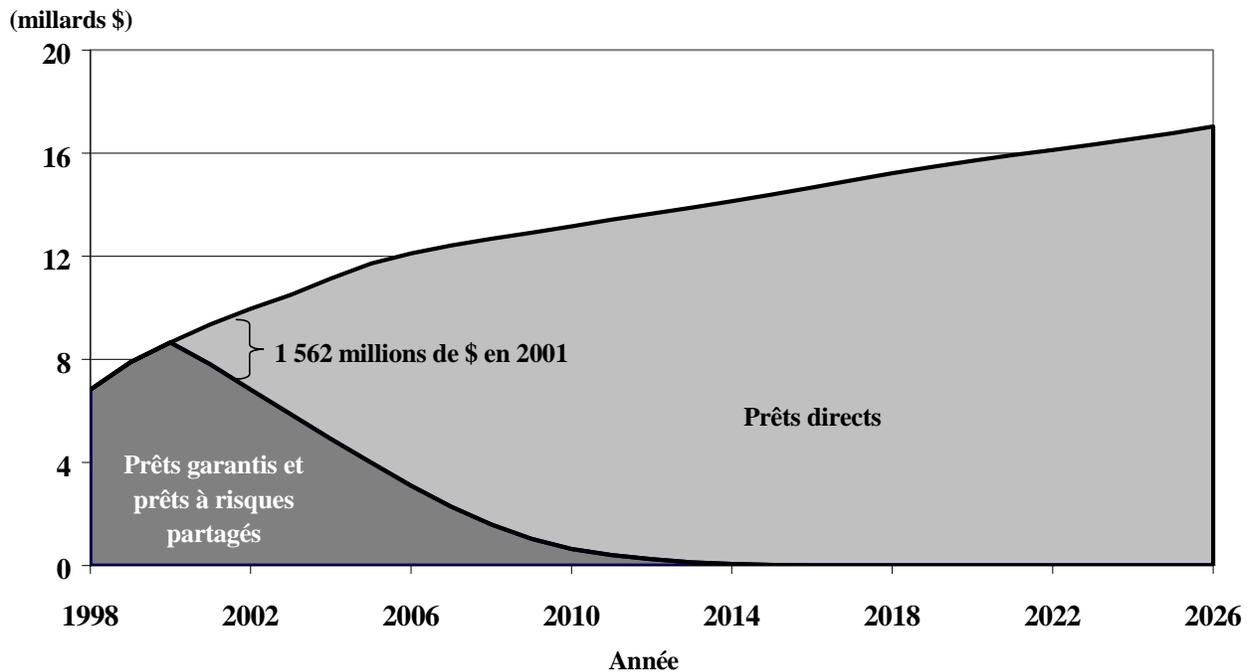
Tableau 13 : Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2001)¹

Au 31 juillet	Prêts			Prêts douteux	Réserve pour créances irrécouvrables	Réserve pour exemption d'intérêt	Réserve pour réduction de la dette en cours de remboursement
	pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total				
2001	1 562	–	1 562	–	177	41	11
2002	2 603	462	3 065	30	320	145	22
2003	3 246	1 213	4 460	105	416	197	32
2004	3 770	2 083	5 854	224	481	242	44
2005	4 092	3 028	7 121	382	506	276	55
2006	4 199	3 960	8 160	569	492	297	66
2007	4 176	4 800	8 976	772	451	308	73
2008	4 109	5 485	9 594	980	397	314	77
2009	4 042	5 994	10 036	1 184	340	316	80
2010	3 989	6 332	10 322	1 378	288	318	81
2011	3 955	6 506	10 461	1 557	245	319	81
2012	3 930	6 572	10 501	1 718	211	320	81
2013	3 910	6 568	10 478	1 857	186	320	80
2014	3 886	6 528	10 414	1 969	169	321	80
2015	3 856	6 468	10 324	2 053	157	319	80
2016	3 819	6 409	10 227	2 110	149	317	79
2017	3 770	6 351	10 121	2 145	142	313	79
2018	3 711	6 293	10 004	2 160	135	309	78
2019	3 643	6 229	9 872	2 162	129	304	78
2020	3 570	6 156	9 726	2 152	122	299	77
2021	3 500	6 073	9 573	2 135	115	293	76
2022	3 435	5 981	9 416	2 113	110	288	75
2023	3 377	5 884	9 260	2 087	105	283	74
2024	3 327	5 784	9 110	2 060	102	279	73
2025	3 284	5 685	8 969	2 031	101	275	72
2026	3 247	5 591	8 838	2 002	100	272	72

¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2001 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'Indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause à l'IPC cumulatif de 2001.

La projection du portefeuille de prêts productifs est présentée au graphique 4. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps. La différence entre les deux courbes correspond aux prêts émis en vertu du régime actuel de prêts directs.

Graphique 4 : Projection du portefeuille de prêts productifs



Toutes les hypothèses utilisées pour produire ces résultats sont présentées à l'annexe 3.

D - Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

L'une des composantes des dépenses du PCPE porte sur les dépenses effectuées pour aider les étudiants durant leur période d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt et les provisions pour exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études font l'objet d'une colonne distincte, car elles appuient directement les étudiants plutôt que de les aider sous forme de prêt.

Tableau 14 : Dépenses liées aux étudiants (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
	Bonification d'intérêt	exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	RDR		
2000 - 2001	75,3	40,6	10,9	111,6	107,5	2,6	81,1	429,5
2001 - 2002	127,1	118,3	11,2	76,1	64,7	6,2	120,2	523,8
2002 - 2003	138,3	82,1	11,5	42,4	45,4	8,1	122,6	450,4
2003 - 2004	165,2	92,9	12,8	25,4	33,0	9,4	125,1	463,7
2004 - 2005	184,4	98,2	13,2	14,0	20,4	11,1	127,6	468,9
2005 - 2006	194,8	98,8	13,1	6,4	15,1	11,2	130,2	469,5
2006 - 2007	204,1	99,9	12,9	2,0	10,3	4,8	132,9	467,0
2007 - 2008	222,4	102,1	13,0	–	6,6	3,6	135,8	483,4
2008 - 2009	228,3	105,1	13,1	–	3,3	2,8	138,9	491,6
2009 - 2010	235,3	109,2	13,4	–	1,4	1,8	142,3	503,5
2010 - 2011	243,8	112,0	13,8	–	0,5	1,2	145,8	517,1
2011 - 2012	253,4	116,7	14,1	–	0,1	0,7	149,6	534,6
2012 - 2013	263,7	119,4	14,4	–	–	0,4	153,7	551,6
2013 - 2014	274,4	124,2	14,7	–	–	–	158,0	571,3
2014 - 2015	285,3	126,7	15,0	–	–	–	162,5	589,6
2015 - 2016	295,9	128,9	15,3	–	–	–	167,4	607,5
2016 - 2017	300,9	130,5	15,5	–	–	–	172,4	619,4
2017 - 2018	305,0	131,8	15,6	–	–	–	177,6	630,0
2018 - 2019	308,4	132,8	15,8	–	–	–	182,9	639,9
2019 - 2020	311,3	133,9	15,9	–	–	–	188,4	649,5
2020 - 2021	314,3	135,3	16,1	–	–	–	194,1	659,7
2021 - 2022	317,7	137,1	16,3	–	–	–	199,9	670,9
2022 - 2023	321,7	139,1	16,5	–	–	–	205,9	683,3
2023 - 2024	326,5	141,6	16,8	–	–	–	212,1	697,0
2024 - 2025	332,0	144,3	17,1	–	–	–	218,4	711,9
2025 - 2026	338,1	147,2	17,5	–	–	–	225,0	727,8

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (la provision des Comptes publics utilise l'année fiscale).

2. Dépenses liées au risque

Les dépenses de risques associées aux prêts émis aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de dispense de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section. De plus, le risque de recouvrement des prêts rachetés dans le cadre du régime à risques partagés est inclus.

Tableau 15 : Risques pour le gouvernement (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs	Prêts à risques partagés			Prêts garantis		Dispense de prêt	Total
	Provision* pour créances irrécouvrables	Prime de risque	Rachat	Recouvrement sur rachat	Demandes de règlement	Recouvrement		
2000 - 2001	176,5	84,0	2,6	-6,9	78,0	-58,1	9,5	285,6
2001 - 2002	180,6	35,4	3,4	-11,5	56,5	-54,5	10,1	220,0
2002 - 2003	185,5	28,0	3,4	-16,9	37,1	-49,5	10,7	198,2
2003 - 2004	205,9	21,7	3,3	-21,5	23,4	-43,6	11,3	200,5
2004 - 2005	213,4	14,4	3,0	-25,0	14,4	-37,6	11,9	194,5
2005 - 2006	210,7	9,5	2,6	-27,2	8,5	-30,6	12,3	185,8
2006 - 2007	209,0	5,7	2,1	-27,6	4,5	-24,3	12,6	182,1
2007 - 2008	209,7	2,9	1,6	-26,3	2,1	-18,8	12,9	184,0
2008 - 2009	212,2	–	1,2	-24,1	0,7	-14,0	13,1	189,0
2009 - 2010	216,5	–	0,8	-21,4	0,1	-9,7	13,4	199,6
2010 - 2011	222,0	–	0,5	-18,5	–	-6,8	13,6	210,8
2011 - 2012	227,3	–	0,3	-15,6	–	-4,6	13,9	221,3
2012 - 2013	232,6	–	0,2	-12,7	–	-2,8	14,1	231,4
2013 - 2014	237,8	–	0,1	-9,9	–	-1,6	14,3	240,7
2014 - 2015	242,7	–	–	-7,5	–	-0,7	14,6	249,1
2015 - 2016	246,9	–	–	-5,3	–	-0,3	14,9	256,2
2016 - 2017	250,0	–	–	-3,3	–	-0,1	15,2	261,8
2017 - 2018	252,4	–	–	-2,2	–	–	15,4	265,6
2018 - 2019	254,4	–	–	-1,4	–	–	15,7	268,7
2019 - 2020	256,4	–	–	-0,8	–	–	15,9	271,6
2020 - 2021	259,1	–	–	-0,5	–	–	16,2	274,8
2021 - 2022	262,5	–	–	-0,2	–	–	16,4	278,6
2022 - 2023	266,5	–	–	-0,1	–	–	16,6	283,0
2023 - 2024	271,2	–	–	–	–	–	16,8	288,0
2024 - 2025	276,5	–	–	–	–	–	17,0	293,5
2025 - 2026	282,0	–	–	–	–	–	17,3	299,2

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (la provision des Comptes publics utilise l'année fiscale).

Le régime de prêts garantis inclut les demandes de règlement payées pour prêts devenus en défaut et les recouvrements associés à ces prêts puisque le gouvernement assume tout le risque relié au défaut de paiement de ces prêts. Le régime de prêts à risques partagés englobe la prime de risque versée aux institutions prêteuses en fonction de la valeur des prêts qui se consolide au cours d'une année donnée. Sont également inclus les frais encourus pour les prêts rachetés au prêteur et les montants recouverts associés à ces prêts.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du régime de prêts à risques partagés; il s'agit d'un mécanisme qui permet aux institutions financières de retransférer une partie du risque au gouvernement. Ce dernier n'est tenu de racheter que les prêts douteux depuis au moins 12 mois, jusqu'à concurrence de 3 % du total des prêts en cours de remboursement chaque année. Le gouvernement paie 5 % de la valeur de ces prêts.

En vertu du régime de prêts directs, la provision pour créances irrécouvrables représente le coût des risques qu'assume le gouvernement lorsqu'il verse directement des prêts aux étudiants.

3. Administration

L'administration du PCPE entraîne aussi d'autres dépenses; par exemple, les frais de recouvrement des prêts et les frais généraux d'administration assumés par DRHC. Ces dépenses englobent la rémunération du personnel de DRHC et les frais versés aux fournisseurs de services pour l'administration des prêts dans le cadre du régime de prêts directs.

Tableau 16 : Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Administration	Total
	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement		
2000 – 2001	–	1,3	15,5	129,7 *	146,5
2001 – 2002	0,1	2,2	15,4	120,4	138,1
2002 – 2003	0,8	3,3	15,1	150,0	169,2
2003 – 2004	2,2	4,4	14,6	166,0	187,2
2004 – 2005	4,6	5,2	14,1	170,3	194,2
2005 – 2006	7,8	5,9	11,7	174,9	200,2
2006 – 2007	11,7	6,2	8,7	179,8	206,4
2007 – 2008	16,0	6,2	6,7	185,1	214,0
2008 – 2009	20,4	5,9	5,2	190,9	222,4
2009 – 2010	24,6	5,6	3,9	197,2	231,3
2010 – 2011	28,7	5,1	2,8	204,2	240,8
2011 – 2012	32,4	4,7	1,8	211,6	250,5
2012 – 2013	35,9	4,0	1,1	219,6	260,6
2013 – 2014	39,1	3,3	0,7	228,2	271,3
2014 – 2015	42,2	2,6	0,3	237,3	282,5
2015 – 2016	45,3	1,9	0,1	247,1	294,4
2016 – 2017	47,6	1,2	–	257,3	306,2
2017 – 2018	49,7	0,8	–	268,0	318,4
2018 – 2019	51,6	0,5	–	279,0	331,1
2019 – 2020	53,2	0,3	–	290,6	344,1
2020 – 2021	54,7	0,2	–	302,6	357,4
2021 – 2022	56,0	0,1	–	315,1	371,2
2022 – 2023	57,3	–	–	328,1	385,4
2023 – 2024	58,5	–	–	341,7	400,2
2024 – 2025	59,7	–	–	355,8	415,5
2025 – 2026	60,8	–	–	370,5	431,3

* Comprend les frais de transition.

4. Autres dépenses

Certaines dépenses ne peuvent être réparties entre les régimes. Un montant compensatoire est versé directement aux provinces non participantes, notamment le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Nunavut. Les autres provinces participantes reçoivent un montant pour payer les frais d'administration du PCPE.

Tableau 17 : Résumé des dépenses (millions \$)

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Frais d'administration		Dépenses d'administration	Dépenses totales
			Montant compensatoire	versés aux provinces		
2000 - 2001	429,5	285,6	138,9	8,7	146,5	1 009,2
2001 - 2002	523,8	220,0	258,6	8,9	138,1	1 149,4
2002 - 2003	450,4	198,2	254,0	9,1	169,2	1 080,9
2003 - 2004	463,7	200,5	228,9	9,3	187,2	1 089,5
2004 - 2005	468,9	194,5	234,7	9,6	194,2	1 101,9
2005 - 2006	469,5	185,8	230,1	9,8	200,2	1 095,5
2006 - 2007	467,0	182,1	222,4	10,1	206,4	1 087,9
2007 - 2008	483,4	184,0	216,1	10,4	214,0	1 108,0
2008 - 2009	491,6	189,0	219,2	10,7	222,4	1 132,9
2009 - 2010	503,5	199,6	223,7	11,1	231,3	1 169,2
2010 - 2011	517,1	210,8	232,4	11,5	240,8	1 212,6
2011 - 2012	534,6	221,3	242,5	11,9	250,5	1 260,9
2012 - 2013	551,6	231,4	253,5	12,3	260,6	1 309,4
2013 - 2014	571,3	240,7	263,9	12,8	271,3	1 359,9
2014 - 2015	589,6	249,1	274,1	13,3	282,5	1 408,7
2015 - 2016	607,5	256,2	283,3	13,9	294,4	1 455,4
2016 - 2017	619,4	261,8	291,2	14,4	306,2	1 492,9
2017 - 2018	630,0	265,6	293,8	15,0	318,4	1 522,9
2018 - 2019	639,9	268,7	294,9	15,6	331,1	1 550,3
2019 - 2020	649,5	271,6	296,5	16,3	344,1	1 577,9
2020 - 2021	659,7	274,8	297,4	17,0	357,4	1 606,3
2021 - 2022	670,9	278,6	299,3	17,7	371,2	1 637,7
2022 - 2023	683,3	283,0	301,4	18,4	385,4	1 671,5
2023 - 2024	697,0	288,0	303,9	19,2	400,2	1 708,1
2024 - 2025	711,9	293,5	308,6	20,0	415,5	1 749,4
2025 - 2026	727,8	299,2	315,1	20,8	431,3	1 794,2

Le tableau 17 montre que les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,0 milliard de dollars en 2000-01 pour atteindre 1,8 milliards de dollars en 2025. De 2000 à 2025, les dépenses totales augmentent en moyenne à un rythme de 2,3 % par année.

5. Revenus totaux

Les revenus des régimes de prêts garantis et de prêts à risques partagés proviennent de l'intérêt accumulé sur les prêts recouvrés. Le régime de prêts directs génère des revenus d'intérêt nets perçu auprès des étudiants qui remboursent leurs prêts, c'est-à-dire le taux d'intérêt demandé à l'étudiant réduit du coût d'emprunt du gouvernement. Puisque les étudiants payaient l'intérêt directement aux institutions financières, ces revenus n'existent pas dans le cadre des régimes précédents. En moyenne, les revenus augmenteront à un taux de 9,0 % par année entre 2000 et 2025.

Tableau 18 : Revenus totaux (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Total
	Versement d'intérêt de l'étudiant	Coût d'emprunt pendant le remboursement	Revenus d'intérêt nets	Intérêt lors du recouvrement	Intérêt lors du recouvrement	Intérêt lors du recouvrement	
2000 - 2001	—	—	—	—	1,6	43,1	44,8
2001 - 2002	36,7	-27,9	8,9	—	3,0	46,3	58,3
2002 - 2003	93,1	-74,3	18,9	0,7	5,0	49,2	73,7
2003 - 2004	164,5	-121,5	43,0	2,3	7,1	51,7	104,2
2004 - 2005	246,1	-175,7	70,4	5,0	9,3	54,3	139,0
2005 - 2006	331,8	-232,9	98,9	9,2	11,3	45,6	165,0
2006 - 2007	420,5	-289,4	131,2	14,7	13,0	32,3	191,1
2007 - 2008	503,2	-344,1	159,1	21,2	14,1	25,1	219,5
2008 - 2009	576,7	-396,7	180,0	28,4	14,7	20,2	243,2
2009 - 2010	640,0	-442,3	197,7	36,2	15,1	15,5	264,4
2010 - 2011	692,3	-480,5	211,7	44,5	15,2	11,3	282,7
2011 - 2012	734,8	-512,7	222,0	53,2	15,1	7,1	297,5
2012 - 2013	771,1	-541,7	229,5	62,2	13,3	4,5	309,5
2013 - 2014	804,0	-568,2	235,8	71,5	11,5	2,9	321,7
2014 - 2015	830,9	-593,5	237,4	81,2	9,8	1,4	329,8
2015 - 2016	857,6	-618,4	239,2	91,3	7,2	0,5	338,2
2016 - 2017	875,3	-641,7	233,6	98,4	4,4	0,1	336,6
2017 - 2018	893,1	-662,7	230,4	105,2	2,8	—	338,5
2018 - 2019	910,5	-681,7	228,8	111,6	1,8	—	342,1
2019 - 2020	926,9	-698,7	228,2	117,1	1,1	—	346,4
2020 - 2021	942,0	-713,4	228,6	122,0	0,6	—	351,3
2021 - 2022	955,9	-726,2	229,8	126,6	0,3	—	356,6
2022 - 2023	968,8	-737,4	231,5	130,8	0,1	—	362,4
2023 - 2024	981,2	-747,5	233,8	134,9	—	—	368,7
2024 - 2025	993,7	-757,2	236,5	138,9	—	—	375,4
2025 - 2026	1 006,7	-767,1	239,6	142,6	—	—	382,2

6. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2001 les revenus totaux, les dépenses totales et le coût net du Programme pendant la période de 25 ans. Les revenus et les dépenses présentés correspondent aux données déjà mentionnées dans le présent rapport.

Le coût annuel net initial du Programme s'élève à 965 millions de dollars pour l'année de prêt 2000-01. À compter de 2002 et pour les cinq années suivantes, le coût net devrait baisser de 18,6 % en raison de la disparition progressive des anciens régimes de prêts. Pour le reste de la période de projection, le coût net du Programme augmentera et passera à 1 412 millions de dollars au cours de l'année de prêt 2025-26. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 1,5 % pour l'ensemble de la période de projection.

Tableau 19 : Coût annuel net du Programme (millions \$)

Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Tous les régimes – Coût net du Programme	Coût net du Programme	
				Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2000 - 2001	1 009,2	44,8	964,5	671,2	293,3
2001 - 2002	1 149,4	58,3	1 091,2	946,5	144,6
2002 - 2003	1 080,9	73,7	1 007,2	944,8	62,3
2003 - 2004	1 089,5	104,2	985,4	974,2	11,1
2004 - 2005	1 101,9	139,0	963,0	992,5	-29,5
2005 - 2006	1 095,5	165,0	930,5	974,3	-43,9
2006 - 2007	1 087,9	191,1	896,8	949,6	-52,8
2007 - 2008	1 108,0	219,5	888,5	943,2	-54,7
2008 - 2009	1 132,9	243,2	889,7	943,7	-53,9
2009 - 2010	1 169,2	264,4	904,7	952,8	-48,1
2010 - 2011	1 212,6	282,7	929,9	971,5	-41,6
2011 - 2012	1 260,9	297,5	963,4	998,2	-34,7
2012 - 2013	1 309,4	309,5	999,8	1 027,6	-27,7
2013 - 2014	1 359,9	321,7	1 038,2	1 060,1	-21,9
2014 - 2015	1 408,7	329,8	1 078,9	1 095,3	-16,4
2015 - 2016	1 455,4	338,2	1 117,2	1 128,4	-11,2
2016 - 2017	1 492,9	336,6	1 156,3	1 163,1	-6,7
2017 - 2018	1 522,9	338,5	1 184,5	1 188,7	-4,3
2018 - 2019	1 550,3	342,1	1 208,2	1 210,9	-2,7
2019 - 2020	1 577,9	346,4	1 231,5	1 233,1	-1,6
2020 - 2021	1 606,3	351,3	1 255,0	1 255,9	-0,9
2021 - 2022	1 637,7	356,6	1 281,1	1 281,5	-0,5
2022 - 2023	1 671,5	362,4	1 309,1	1 309,3	-0,2
2023 - 2024	1 708,1	368,7	1 339,4	1 339,5	-0,1
2024 - 2025	1 749,4	375,4	1 374,1	1 374,1	–
2025 - 2026	1 794,2	382,2	1 412,0	1 412,0	–

En dollars constants, le coût du Programme diminuera, en moyenne, de 1,1 % et passera de 965 millions de dollars pour l'année de prêt 2000-01 à 733 millions de dollars pour l'année de prêt 2025-26.

Tableau 20 : Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2001)

Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Tous les régimes – Coût net du Programme	Coût net du Programme	
				Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2000 - 2001	1 009,2	44,8	964,5	671,2	293,3
2001 - 2002	1 126,9	57,1	1 069,8	928,0	141,8
2002 - 2003	1 038,9	70,8	968,1	908,2	59,9
2003 - 2004	1 026,7	98,2	928,5	918,0	10,5
2004 - 2005	1 018,0	128,4	889,6	916,9	-27,3
2005 - 2006	991,2	149,3	841,9	881,6	-39,7
2006 - 2007	963,1	169,2	794,0	840,7	-46,7
2007 - 2008	958,9	189,9	769,0	816,3	-47,3
2008 - 2009	957,5	205,5	752,0	797,6	-45,6
2009 - 2010	964,1	218,1	746,0	785,7	-39,7
2010 - 2011	974,5	227,2	747,3	780,8	-33,5
2011 - 2012	986,7	232,8	753,9	781,1	-27,2
2012 - 2013	996,7	235,6	761,1	782,2	-21,1
2013 - 2014	1 006,0	238,0	768,0	784,2	-16,2
2014 - 2015	1 011,7	236,8	774,9	786,7	-11,8
2015 - 2016	1 014,9	235,8	779,0	786,8	-7,8
2016 - 2017	1 010,7	227,9	782,8	787,4	-4,6
2017 - 2018	1 001,0	222,5	778,5	781,3	-2,8
2018 - 2019	989,3	218,3	771,0	772,7	-1,7
2019 - 2020	977,6	214,6	763,0	764,0	-1,0
2020 - 2021	966,2	211,3	754,9	755,4	-0,5
2021 - 2022	956,4	208,3	748,1	748,4	-0,3
2022 - 2023	947,7	205,5	742,2	742,3	-0,1
2023 - 2024	940,3	203,0	737,3	737,3	–
2024 - 2025	934,9	200,6	734,3	734,4	–
2025 - 2026	930,9	198,3	732,6	732,6	–

III- Conclusion

Le PCPE offre aux Canadiens ayant des difficultés financières une chance d'accéder à des études au-delà du niveau secondaire en leur donnant accès à des prêts et bourses et il les encourage à réussir en temps opportun leurs études postsecondaires. Le gouvernement s'est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. L'objectif du PCPE est de verser à l'étudiant un complément qui s'ajoute aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a modifié le PCPE dont le financement était jusque-là assuré par les banques à charte; le PCPE est maintenant financé directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui fournira une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille, ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 346 000 à 441 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression du taux de participation des étudiants au PCPE, qui passera de 43 % à 55 %. Cette hausse au titre de l'admissibilité au Programme est surtout attribuable aux besoins croissant des étudiants. La projection des frais de scolarité plus élevés et l'augmentation rapide des dépenses par rapport aux ressources influencent ces besoins. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à une hausse de la sorte.

Le taux d'augmentation total des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 1,9 % par année; il s'agit d'une progression annuelle moyenne de 1,0 % au titre du nombre d'étudiants admissibles au PCPE et d'une hausse de seulement 0,9 % du montant des prêts moyens en raison du gel du plafond hebdomadaire des prêts.

Le portefeuille de prêts aux étudiants augmentera et passera de 9,4 milliards de dollars à 17,0 milliards de dollars en 2025. En dollars constants, le portefeuille devrait diminuer légèrement pendant la même période et passer de 9,4 milliards de dollars à 8,8 milliards de dollars. De plus, en 2017, le portefeuille sera uniquement composé de prêts émis dans le cadre du régime de prêts directs.

Le coût total net, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les revenus, de l'implication du gouvernement au PCPE devrait passer de 0,96 milliard de dollars à 1,41 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse annuelle de 1,5 % des coûts pour le gouvernement. Le coût réel de l'implication du gouvernement en dollars constants devrait diminuer et passer de 0,96 milliard de dollars à 0,73 milliard de dollars, ce qui représente une baisse annuelle réelle de 1,1 % principalement attribuable au gel du plafond des prêts au cours de la période de 25 ans.

IV- Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose le présent rapport sont suffisantes, mais incomplètes;
- les hypothèses démographiques et économiques qui ont été utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes;
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la comptabilité du secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



Michel Millette, F.S.A., F.C.I.A.
Actuaire senior



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.C.I.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
22 février 2002

V- ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du régime

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964. Il avait pour objet d'offrir à tous les Canadiens la chance de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir en temps opportun un diplôme d'études supérieures. Le gouvernement s'est impliqué dans l'aide aux étudiants, car les études postsecondaires sont coûteuses. L'objectif du PCPE est de verser à l'étudiant un complément qui s'ajoute aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995. Récemment, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* est venue remplacer la loi précédente pour les années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent la ministre de Développement des ressources humaines Canada à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

L'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration* et doit prouver qu'il a besoin d'une aide financière pour devenir admissible à un prêt. Il doit également satisfaire à tous les critères suivants pour que sa demande de prêt soit prise en compte :

- être inscrit à un programme d'études postsecondaires menant à l'obtention d'une licence, d'un diplôme ou d'un certificat dans un établissement désigné aux fins du PCPE;
- conserver des résultats scolaires satisfaisants;
- s'il a plus de 21 ans et présente une demande de prêt pour la première fois, faire l'objet d'une vérification de crédit;
- ne pas avoir un prêt antérieur en défaut de paiement;
- l'aide se limite à 340 semaines au total ou au nombre de périodes d'études habituellement prescrit par l'établissement pour réussir le programme en question, plus une période; et
- faire une demande de prêt à tous les ans dans sa province de résidence.

Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre jusqu'à 60 % des besoins évalués, jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine pour les étudiants à temps plein pendant 340 semaines au total. Aucune garantie de remboursement des prêts n'est requise de la part de l'étudiant. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein et aux étudiants à temps partiel depuis 1983, mais avec certaines variantes. De plus, aucune limite d'âge n'est fixée dans le cadre du Programme.

2. Partenariats

Aux termes des deux lois prescrites, la Ministre délègue ses pouvoirs d'administrer le PCPE aux provinces et territoires participants depuis la mise en œuvre du Programme en 1964.

Les provinces participantes ont leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants qui complètent le PCPE, et elles déterminent au nom du gouvernement si l'étudiant est admissible et a besoin d'une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Elles comblent jusqu'à 40 % des besoins jusqu'à concurrence de 110 \$ par semaine. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été inauguré le 1^{er} mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible il obtient son prêt du CSNPE. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent tous les documents de prêt applicables, c'est-à-dire du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils communiquent aussi avec les étudiants pour leur faire part des options qu'ils leur sont disponibles.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- **Régime de prêts garantis** : Les prêts aux étudiants émis par les prêteurs avant 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. Le gouvernement remboursait aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés en cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant. Le gouvernement assumait donc tous les risques liés à ces prêts garantis.
- **Régime de prêts à risques partagés** : De 1995 à 2000, les prêts aux étudiants étaient toujours versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement versait plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année. En vertu de ce régime, le gouvernement n'assumait aucun risque en échange du versement d'une prime de risque.
- **Régime de prêts directs** : Un nouveau régime de prêts directs est entré en vigueur le 1^{er} août 2000 dans la foulée de la réorganisation de l'exécution du Programme et des modifications apportées au *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et les étudiants ne sont pas tenus de faire des versements au titre du capital tant et aussi longtemps qu'ils étudient.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit pouvant atteindre 4 000 \$.

Tableau 21 : Intérêt de catégorie A

Prêts émis	Taux d'intérêt
Avant août 1995	Moyenne de six mois d'une obligation du Canada à cinq ans
D'août 1995 à août 2000	Taux préférentiel
Après août 2000	Coût d'emprunt du gouvernement

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le prêt (les prêts), mais l'étudiant n'est pas tenu de rembourser une somme sur le capital et il doit négocier une entente avec l'institution prêteuse au sujet des modalités de remboursement. Il s'agit de la consolidation de tous les prêts, et par la suite l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt.

Pour les prêts émis avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après août 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant cette période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

Tableau 22 : Intérêt de catégorie B

Prêts émis	Taux d'intérêt
Avant août 1995	Moyenne de six mois d'une obligation du Canada à dix ans
Après août 1995	Taux variable (taux préférentiel + 250 points) ou Taux fixe (taux préférentiel + 500 points)

c) Aide aux fins de remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la réduction de la dette en cours de remboursement.

Le gouvernement a instauré, en 1983, une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la charge de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études; en 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après qu'ils aient utilisé les 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement jusqu'à 15 ans pour que l'étudiant soit en mesure de réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études. Vingt-quatre (24) mois de plus peuvent être accordés si l'étudiant est toujours dans la période des cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

Au même moment, une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été introduite. Il s'agit d'une mesure pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Le gouvernement, sur demande et admissibilité, réduit de 50 % le solde du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

De plus, le Ministre peut, sur demande et admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès.

4. Autres formes d'aide gouvernementale

a) Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Elles s'adressent aux étudiants ayant une incapacité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et aux étudiants ayant des personnes à charge. Les étudiants sont admissibles à une subvention si leurs besoins évalués sont supérieurs à 275 \$ par semaine d'études. Un résumé d'information sur les Subventions est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Information sur les Subventions canadiennes pour études

Catégorie d'étudiants	Montant annuel maximal	Autres exigences d'admissibilité
Souffrant d'une incapacité	5 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Frais exceptionnels liés aux études et à l'incapacité Inscrit à des cours qui représentent 40 % d'un programme d'études à temps plein
À temps partiel dans le besoin	1 200 \$	<ul style="list-style-type: none"> Étudiant à temps partiel Inscrit à des cours représentant 20 % d'un programme d'études Justifier la raison des études à temps partiel Basé sur le revenu brut et les conditions de vie
Étudiante inscrite au doctorat	3 000 \$ et durée maximale de trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Étudier dans certains domaines au niveau du doctorat pour aider à accroître la participation des femmes
Ayant des personnes à charge	3 120 \$ - temps plein 1 920 \$ - temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> 40 \$ de plus par semaine avec une ou deux personnes à charge, ou 60 \$ par semaine d'études avec au moins trois personnes à charge

b) Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

La Fondation a été mise sur pied en 1998 avec un budget de 2,5 milliards de dollars. À compter de 2000, et ce pour un mandat de dix ans, la Fondation octroie des bourses générales d'une valeur de 285 millions de dollars, réparties entre les résidents des provinces et des territoires en fonction de leur poids démographique dans l'ensemble du pays.

Les bourses d'excellence représentent 5 % des bourses distribuées par la Fondation. Elles sont offertes en fonction du rendement scolaire, de l'engagement communautaire, du leadership et de l'innovation. Le montant vise à couvrir les frais de scolarité moyens et autres frais, même si l'étudiant n'est pas dans le besoin. Seuls les étudiants inscrits à un programme universitaire ou collégial de premier cycle pour la première fois peuvent présenter une demande.

Le programme de bourses générales représente 95 % des bourses distribuées par la Fondation. Ces bourses sont attribuées à des étudiants de niveau postsecondaire qui ont fait leurs preuves et dont les besoins financiers sont grands. Les bourses sont transférables à 100 % et peuvent être utilisées dans n'importe quel établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada.

La valeur moyenne des bourses s'élève à environ 3 000 \$ par année, mais peut osciller entre 1 000 \$ et 4 500 \$. Un étudiant a droit à des bourses de la Fondation totalisant 19 200 \$ à vie pour un maximum de 32 mois d'études à temps plein. Les versements diffèrent d'une province à l'autre et peuvent être effectués sous forme de subvention en espèces aux étudiants ou être transférés directement à l'institution financière.

La Fondation distribue des bourses en complément des programmes provinciaux et territoriaux d'aide aux étudiants. Elle a conclu une entente avec les ministres provinciaux pour administrer les critères relatifs aux besoins financiers et au mérite et pour

communiquer les noms des étudiants admissibles pour recevoir une bourse de la Fondation.

Ces bourses permettent d'améliorer la situation financière des étudiants qui ont ainsi moins besoin d'un prêt. Dans l'ensemble, les provinces réduisent le prêt provincial aux étudiants et réinjectent, au profit des étudiants, les montants épargnés grâce aux bourses décernées par la Fondation. Ainsi, les fonds octroyés par la Fondation ont peu d'effet sur la réduction des prêts offerts aux termes du PCPE.

Annexe 2 - Données

Les données requises sur les défauts de paiement, les montants recouvrés et les consolidations proviennent de fichiers informatisés tenus à jour par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Les fichiers fournis par DRHC contiennent de l'information sur les prêts en défaut de paiement et les montants recouvrés aux termes du régime de prêts garantis. Puisque les données sur les montants recouvrés des prêts aux termes du programme de prêts à risques partagés ne sont pas disponibles, seules les données ayant trait aux prêts garantis ont été utilisées.

Pour valider les données administratives fournies, les données ont été comparées aux rapports comptables non vérifiés et au rapport sur l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants d'octobre 1997. Les données sur les prêts ont été examinées et pour en permettre l'utilisation, certains ajustements ont dû être apportés. Dans l'ensemble, les données sont jugées fiables, mais incomplètes. Certaines incohérences au chapitre des données sont expliquées ci-après.

1. Prêts émis

Le tableau 24 établit une comparaison entre le nombre et le montant des prêts émis à partir des fichiers de données globales sur les prêts émis fournis par DRHC. Les fichiers de données contiennent environ 85 % des prêts émis et qu'ils ne se réconcilient pas d'une année de prêt à l'autre. À compter de 2000, les données transmises par les fournisseurs de services semblent correspondre à celles provenant des fichiers reçus de DRHC.

Tableau 24 : Prêts émis

Année de prêt	Nombre d'étudiants ²	Nombre d'étudiants ³	Montant des prêts émis ² (millions \$)	Montant des prêts émis ³ (millions \$)
1993-94	308 400	304 942	1 037	987
1994-95	322 100	315 670	1 281	1 215
1995-96	337 800	324 165	1 378	1 340
1996-97	351 800	343 224	1 552	1 584
1997-98	316 300	350 774	1 384	1 568
1998-99	294 500	358 931	1 312	1 670
1999-00	279 200	365 883	1 230	1 698
2000-01	335 500 ⁴	Non disponible	1 515 ⁴	1 562 ⁵

² Fichier de données (Certprov).

³ Données globales fournies par DRHC.

⁴ Données de Certprov jusqu'à la fin de juin 2001.

⁵ Fournisseurs de services.

2. Prêts consolidés

Le tableau 25 établit une comparaison entre le nombre et le montant des prêts consolidés provenant des fichiers⁶ et ceux constatés dans l'étude⁷. De nouveau, les fichiers contiennent environ 89 % des prêts consolidés et ne se réconcilient pas d'une année de prêt à l'autre.

Tableau 25 : Prêts consolidés

Année de prêt	Nombre de prêts consolidés ⁶	Nombre de prêts consolidés ⁷	Montant des prêts consolidés ⁶ (millions \$)	Montant des prêts consolidés ⁷ (millions \$)
1989-90	94 346	109 870	586	643
1990-91	93 870	110 498	591	669
1991-92	100 363	114 292	642	692
1992-93	109 859	125 730	719	785
1993-94	121 664	132 337	834	852
1994-95	131 406	151 050	982	1 046
1995-96	123 810	166 437	1 037	1 288

3. Prêts en défaut de paiement et recouvrés

L'analyse des données antérieures sur les défauts de paiement et les recouvrements (tableau 26) révèle une hausse de 160 % des paiements en défaut au cours de l'exercice 1996-97 et une hausse de 138 % des recouvrements au cours de l'exercice 1998-99. Ces hausses ne sont pas présentées dans le rapport comptable. De plus, les recouvrements indiqués pour l'exercice 1998-99 n'ont peut-être pas trait à cet exercice en particulier. Puisque les données sont incomplètes, leur fiabilité est moindre.

Tableau 26 : Défauts de paiement et recouvrements

Exercice	Défauts de paiement ⁸ (millions \$)	Hausse en %	Recouvrements ⁹ (millions \$)	Hausse en %
1992-93	181	–	114	–
1993-94	156	-14	122	7
1994-95	197	26	117	-4
1995-96	230	17	127	8
1996-97	598	160	185	46
1997-98	258	-57	170	-8
1998-99	273	6	406	138

⁶ Fichier de données (emprunteur).

⁷ Évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants, octobre 1997.

⁸ Fichier de données (réclamation).

⁹ « Departmental Accounts Receivable System (DARS) », DRHC.

4. Portefeuille et prime de risque

Les données sur le portefeuille des prêts pendant les études et des prêts en cours de remboursement aux termes des programmes de prêts garantis et de prêts à risques partagés, au 30 juin 2001, proviennent des banques. DRHC n'a aucun moyen de vérifier ces renseignements. Le portefeuille au 31 juillet est réputé être le même qu'au 30 juin.

À partir des renseignements fournis par les banques sur le portefeuille, la prime de risque pour l'année de prêt 2000-01 devrait se chiffrer à 78,1 millions de dollars. Les banques ont facturé 83,6 millions de dollars pour la même année de prêt. Le modèle de projection prévoit une prime de risque de 80,7 millions de dollars pour 2000-01. Un rajustement de 2,9 millions de dollars a donc été appliqué à la prime de risque pour l'année de prêt 2000-01 en raison de l'écart découlant du délai entre la consolidation et la facturation au gouvernement.

5. Exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR)

Le tableau 27 présente l'exemption d'intérêt facturée par les banques ainsi que les dépenses d'exemption d'intérêt inclus dans les fichiers de données. Le fichier de données sur l'exemption d'intérêt ne contient pas le versement de l'exemption d'intérêt; ce dernier doit être calculé au moyen du taux d'intérêt, du capital non remboursé et de la date de début et de fin de la période d'exemption d'intérêt. Il n'existe aucune donnée sur le montant de l'exemption d'intérêt versé aux banques avant décembre 1996.

Tableau 27 : Données sur l'exemption d'intérêt (millions \$)

Année de prêt	Facture des banques	Données tirées du fichier
1997-1998	38,9	26,4
1998-1999	65,8	35,6
1999-2000	91,6	43,1
2000-2001	106,5	39,2

Depuis la mise en œuvre de la RDR, la facture des banques s'élève à 3,5 millions de dollars au 30 juin 2001. Le fichier fourni par DRHC sur la RDR présente un montant de réduction de la dette de seulement 0,5 million de dollars.

À la lecture de ces résultats, il est facile de constater que les fichiers sur l'exemption d'intérêt et la RDR sont incomplets. L'exemption d'intérêt et la RDR sont rajustées pour obtenir le montant facturé par les banques.

Annexe 3 - Hypothèses et méthodes

1. Taux de croissance des prêts émis

a) Taux d'augmentation des étudiants participant au PCPE

Le tableau qui suit résume chacune des composantes de l'augmentation des étudiants participant au PCPE. Ces composantes sont présentées pour chaque année de la période de projection et elles correspondent au taux d'augmentation général du nombre d'étudiants participant au PCPE. Une explication détaillée de la méthode utilisée pour déterminer chacune de ces composantes est incluse dans les pages suivantes.

Tableau 28 : Augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE (en pourcentage)

Année de prêt	Évolution démographique	Inscriptions au niveau postsecondaire	Élimination de la 13 ^e année en Ontario	Étudiants inscrits	Participation au PCPE	Total – Étudiants participant au PCPE
2001 - 2002	0,49	0,04	–	0,53	0,72	1,25
2002 - 2003	0,68	0,66	–	1,34	0,63	1,98
2003 - 2004	0,81	0,64	8,00	9,57	0,53	10,15
2004 - 2005	0,84	-0,16	1,63	2,32	0,53	2,86
2005 - 2006	0,78	-0,17	-3,08	-2,49	0,52	-1,99
2006 - 2007	0,64	-0,18	-2,67	-2,22	0,60	-1,63
2007 - 2008	0,62	-0,18	-1,70	-1,27	0,69	-0,59
2008 - 2009	0,81	-0,18	-1,23	-0,60	0,79	0,18
2009 - 2010	0,92	-0,18	-0,64	0,10	0,88	0,97
2010 - 2011	0,87	-0,18	-0,27	0,42	0,97	1,39
2011 - 2012	0,75	-0,47	-0,04	0,23	1,02	1,26
2012 - 2013	0,61	-0,47	–	0,14	1,07	1,21
2013 - 2014	0,45	-0,47	–	-0,03	1,12	1,10
2014 - 2015	0,27	-0,47	–	-0,21	1,18	0,97
2015 - 2016	-0,10	-0,48	–	-0,58	1,23	0,64
2016 - 2017	-0,53	-0,48	–	-1,01	1,26	0,24
2017 - 2018	-0,81	-0,48	–	-1,29	1,29	-0,02
2018 - 2019	-0,95	-0,49	–	-1,43	1,32	-0,14
2019 - 2020	-0,92	-0,50	–	-1,41	1,34	-0,09
2020 - 2021	-0,67	-0,50	–	-1,16	1,37	0,19
2021 - 2022	-0,41	-0,46	–	-0,87	1,40	0,52
2022 - 2023	-0,19	-0,46	–	-0,64	1,43	0,78
2023 - 2024	0,07	-0,46	–	-0,39	1,45	1,06
2024 - 2025	0,27	-0,46	–	-0,19	1,48	1,29
2025 - 2026	0,34	-0,46	–	-0,12	1,51	1,39

Le tableau 28 résume l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires et la participation au PCPE déterminée au moyen d'une formule géométrique regroupant l'évolution démographique, le nombre d'inscriptions, l'élimination de la 13^e année en Ontario et la participation accrue au PCPE. Le pourcentage d'étudiants inscrits correspond aux taux de croissance du tableau 4 de la section II-B du rapport. La dernière colonne correspond au taux d'augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE (tableau 8 du rapport).

i) Évolution démographique

L'évolution démographique englobe des changements au titre de la composition de la population future des 17 à 35 ans du Canada excluant le Québec, à laquelle des hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration futures sont appliquées. Ces taux sont calculés selon les taux de croissance démographique de chaque catégorie d'âge, pondérés en fonction de la répartition du PCPE selon l'âge. Ainsi, les catégories d'âge où se retrouvent le plus grand nombre d'étudiants participant au PCPE auraient plus de poids dans le taux d'augmentation final. Cette composante de la croissance constitue l'évolution démographique présentée au tableau 29 pour certaines années.

La population du groupe d'âge cible (17 à 35 ans) a évolué, ce qui a eu pour effet de relever ou d'abaisser le nombre d'étudiants éventuels. Une répartition a été établie selon l'âge des étudiants qui ont demandé un prêt par le passé. L'évolution démographique projetée pour chaque âge a ensuite été déterminée à l'aide des taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration dans les rapports actuariels du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse. La hausse démographique a été calculée en additionnant pour chaque âge, le produit de l'augmentation de la population en pourcentage avec la répartition selon l'âge des bénéficiaires de prêts. Ainsi, les groupes d'âge dans lesquels se retrouve un plus grand nombre de bénéficiaires de prêts ont plus de poids dans l'évolution calculée finale.

Le tableau 29 présente les calculs décrits ci-dessus projetant l'évolution des bénéficiaires futurs causé par l'évolution de la population à l'âge cible pour des intervalles de cinq ans durant la période de projection.

Tableau 29 : Évolution de la population des bénéficiaires éventuels

Âge	Répartition	Augmentation de la population (%)					
		2001	2005	2010	2015	2020	2025
17	0,1	0,85	3,00	-0,76	-0,98	0,49	0,94
18	3,6	1,65	-0,42	-1,42	-1,92	0,47	0,90
19	8,9	-0,07	-0,73	-0,13	-5,86	0,48	0,80
20	10,9	1,04	0,25	-0,50	-0,44	4,35	0,66
21	11,2	1,72	1,39	3,24	0,13	-1,25	0,57
22	11,9	1,54	0,87	2,90	-0,67	-0,88	0,50
23	11,5	-0,17	1,64	-0,38	-1,30	-1,78	0,48
24	9,4	-0,16	-0,01	-0,67	-0,05	-5,52	0,49
25	7,2	0,83	1,05	0,26	-0,39	-0,35	4,14
26	5,5	2,67	1,70	1,34	3,16	0,19	-1,13
27	4,3	-0,76	1,52	0,84	2,84	-0,56	-0,78
28	3,3	-1,05	-0,09	1,56	-0,25	-1,14	-1,61
29	2,7	-3,42	-0,07	0,01	-0,53	0,04	-5,11
30	2,2	0,48	0,85	0,99	0,34	-0,28	-0,28
31	1,9	1,80	2,57	1,60	1,35	3,05	0,22
32	1,6	0,99	-0,64	1,44	0,88	2,74	-0,48
33	1,4	-0,57	-0,91	-0,08	1,55	-0,15	-1,03
34	1,2	-4,56	-3,17	-0,06	0,09	-0,42	0,07
35	1,1	-5,80	0,52	0,81	1,02	0,40	-0,23
Évolution calculée finale		0,49	0,78	0,87	-0,10	-0,67	0,34

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le taux de croissance des inscriptions au niveau postsecondaire correspond à la baisse à long terme de ces mêmes inscriptions en raison surtout de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie de main-d'œuvre découle du vieillissement important de la population canadienne et fera hausser de façon significative les taux de participation. Les taux de croissance cumulatifs associés aux inscriptions au niveau postsecondaire sont présentés au tableau 30 pour les années 2010 et 2025.

Il est prévu qu'après 2010 le Canada sera confronté à une pénurie de main-d'œuvre en raison du vieillissement important de sa population. Cette pénurie fera grimper les taux de participation futurs. La hausse future prévue du taux de participation sous-entend un pourcentage moins élevé d'étudiants éventuels dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Pour mesurer l'effet de cette hausse de la participation, l'écart au titre du pourcentage des personnes inactives est analysé au fil du temps. Le résultat correspond à la variation de la proportion d'inactifs pondéré par la proportion des personnes admissibles inscrites dans chaque catégorie d'âge.

Tableau 30 : Étudiants inscrits au niveau postsecondaire

Sexe	Catégorie d'âge	Pondération	Inactifs		Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Inactifs	
			2001 (1)	2010 (2)		2025 (3)	Écart - Inactifs (3) / (2) - 1
		%	%	%	%	%	%
Hommes	15-19	6,4	49,1	49,8	1,4	48,7	-2,2
Hommes	20-24	27,8	21,6	21,2	-1,9	19,7	-7,1
Hommes	25-29	11,6	11,8	12,1	2,5	10,6	-12,4
Hommes	30-34	4,2	9,6	9,9	3,1	9,1	-8,1
Femmes	15-19	6,4	48,7	49,3	1,2	48,6	-1,4
Femmes	20-24	27,8	26,9	27,2	1,1	26,0	-4,4
Femmes	25-29	11,6	20,8	20,6	-1,0	16,6	-19,4
Femmes	30-34	4,2	21,7	20,4	-6,0	16,5	-19,1
Moyenne pondérée			24,8	24,8	0,0	23,1	-6,9

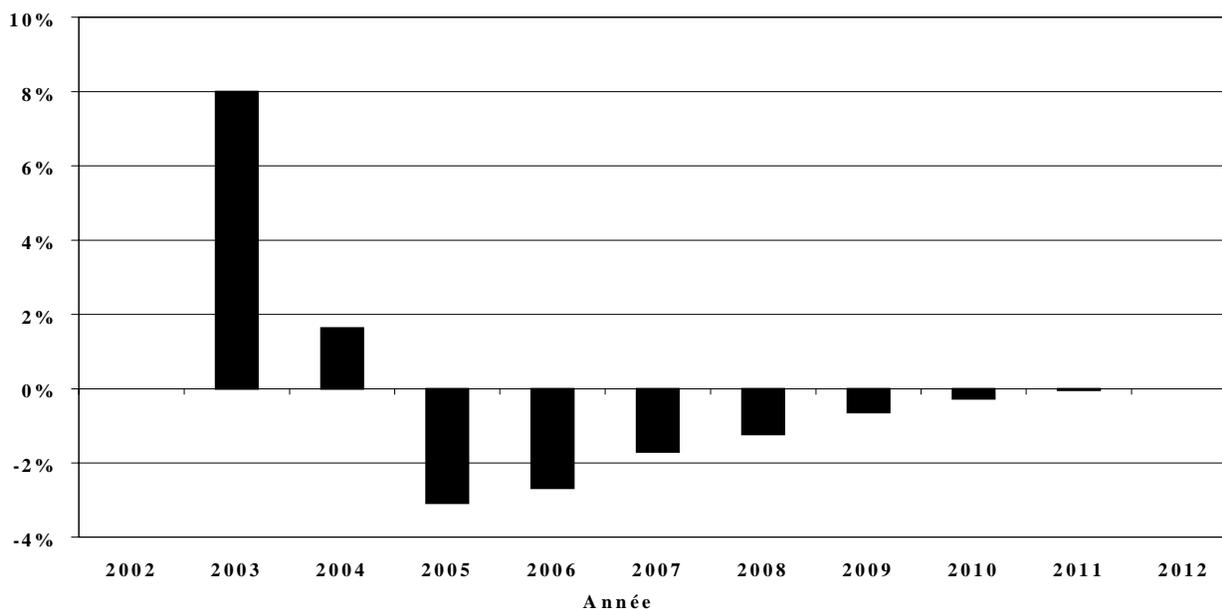
Le tableau ci-dessus révèle que la pénurie de main-d'œuvre ne fera pas baisser la population inactive avant 2010. La diminution cumulative de 6,9 % au sein de la population inactive devrait survenir au cours des 25 prochaines années. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) étant donné que ces personnes sont davantage portées à choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus susceptibles d'étudier peu importe la situation de la population active.

iii) Élimination de la 13^e année en Ontario

Le gouvernement de l'Ontario éliminera progressivement la 13^e année d'ici 2003. Environ 78 000 étudiants de plus s'inscriront à des collèges et universités, d'où une augmentation de 10 % des étudiants en deux ans. L'effet s'atténuera progressivement lorsque les deux cohortes termineront leurs études, créant ainsi un excédent au chapitre des consolidations. Cette hausse est présentée au graphique 5.

Pour calculer l'effet de l'élimination de la 13^e année en Ontario, il faut quantifier la taille d'une deuxième cohorte d'étudiants ontariens en 2003. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario estime que 78 000 étudiants de plus s'inscriront dans les collèges et universités. Cette augmentation est répartie sur deux ans en raison du nombre limité de places; elle correspond à une augmentation de 8,00 % en 2003 et de 1,63 % en 2004. L'effet s'atténuera progressivement lorsque les deux cohortes termineront leurs études, créant ainsi un excédent au chapitre des consolidations compte tenu du fait que deux cohortes de diplômés quitteront le système d'éducation.

Graphique 5 : Croissance causée par l'élimination de la 13^e année en Ontario



iv) Participation au PCPE

La participation à un programme de prêts est déterminée au moyen des dépenses et des ressources d'un étudiant. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, la nourriture, le transport et l'hébergement, tandis que les ressources se composent du revenu, de la contribution des parents, de l'épargne et des subventions. L'excédent des dépenses de l'étudiant sur ses ressources représente ses besoins. L'étudiant devient admissible si ses besoins sont positifs.

Pour une année donnée, certains étudiants ne sont pas admissibles car leurs besoins sont insuffisants, d'autres n'utilisent pas leurs prêts parce qu'ils sont trop petits. L'année suivante parce que leurs besoins ont augmenté, un certain nombre d'étudiants peuvent devenir admissibles et/ou décider d'utiliser leur prêt même s'ils sont petits. En moyenne, il est prévu que les dépenses des étudiants augmentent plus rapidement que leurs ressources.

En se basant sur l'expérience passée, un paramètre de participation a été établi. Le nombre d'étudiants qui bénéficient d'un prêt entre 35 à 45 \$ par semaine a été utilisé pour estimer les nouveaux prêts créés en raison d'une augmentation des besoins de 10 \$. Le montant moyen des nouveaux prêts émis est établi à environ 40 \$ par semaine, car les prêts inférieurs à 40 \$ sont négligeables pour l'étudiant et ont moins de chance d'être utilisés.

Le paramètre de participation représente la proportion d'étudiants non admissibles qui le deviennent pour chaque augmentation de besoins de 10 \$.

Le paramètre de participation pour l'année de prêt 2000-01 (tableau 31), est utilisé car les données sont plus fiables, complètes et récentes. En utilisant l'année de prêt 2000-01 pour estimer le paramètre, 1,4 % des étudiants non admissibles deviennent admissibles à une augmentation de leurs besoins de 10 \$, ce qui signifie que 0,14 % des étudiants deviennent admissibles pour chaque augmentation de 1 \$ de leurs besoins. Le paramètre de participation est présumé constant dans le futur.

Tableau 31 : Paramètre de participation

Année de prêt	Nombre d'étudiants bénéficiant d'un prêt de 35 \$ à 45 \$ par semaine	Total des étudiants ne bénéficiant pas d'un prêt	Ratio du paramètre %
	(1)	(2)	(1) / (2)
1993 - 1994	4 157	407 427	1,02
1994 - 1995	8 943	416 472	2,15
1995 - 1996	8 597	429 926	2,00
1996 - 1997	7 412	450 702	1,64
1997 - 1998	6 844	461 164	1,48
1998 - 1999	5 959	498 690	1,19
1999 - 2000	5 744	481 774	1,19
2000 - 2001	6 474	464 858	1,39
Paramètre utilisé basé sur 2000-2001			1,40

L'effet sur l'augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant la croissance annuelle des besoins moyens des étudiants par semaine sur la proportion d'étudiants qui n'ont pas de prêts, multiplié par le paramètre de participation pour chaque 1 \$ d'augmentation de besoins. L'augmentation des besoins par semaine (2001) est calculée comme suit :

$$= (\text{Augmentation des besoins moyens}) \times (\% \text{ PCPE}) / (\text{nombre moyen de semaines})$$

$$= 236 \$ \times 60\% / 37$$

= 3,83 \$ par semaine

L'effet sur le taux de croissance de l'augmentation de la participation au PCPE pour 2001 est :

= (paramètre de participation) x [1 – taux de participation (2000)] x
augmentation des besoins par semaine (2001) / taux de participation (2000)

= (0,14 %) x [1 – 42,6 %] x (3,83 \$) / (42,6 %)

= 0,72 % (tableau 28)

b) Taux d'augmentation du montant des prêts moyens

Le tableau ci-après résume les composantes de l'augmentation des prêts moyens de chaque étudiant participant au PCPE. Les taux de croissance de chacune des composantes sont présentés pour chaque année de la période de projection. Ces taux combinés (les quatre premières colonnes) donnent une bonne approximation des taux de croissance du montant des prêts s'il n'y avait pas de plafond. Le taux d'augmentation total des prêts moyens s'obtient en ajoutant l'effet de la limite et les petits prêts émis chaque année.

Tableau 32 : Augmentation des prêts moyens (en pourcentage)

Année de prêt	Frais de scolarité	Ressources de l'étudiant	Autres dépenses	Collèges privés Plafond des frais de scolarité	Total partiel	Effet de la limite	Ajout de petits prêts	Augmentation totale moyenne du montant des prêts
2001 - 2002	0,95	-1,93	4,09	-0,15	2,96	-1,30	-0,61	1,04
2002 - 2003	1,46	-1,70	2,98	-0,45	2,28	-1,02	-0,53	0,71
2003 - 2004	1,48	-2,19	3,01	–	2,31	-1,06	-0,45	0,79
2004 - 2005	1,51	-2,27	3,05	–	2,29	-1,07	-0,45	0,76
2005 - 2006	1,54	-2,36	3,09	–	2,27	-1,08	-0,44	0,74
2006 - 2007	1,90	-2,54	3,28	–	2,64	-1,29	-0,51	0,83
2007 - 2008	2,28	-2,72	3,47	–	3,03	-1,51	-0,59	0,92
2008 - 2009	2,69	-2,91	3,67	–	3,45	-1,77	-0,67	1,00
2009 - 2010	3,14	-3,16	3,88	–	3,85	-2,03	-0,74	1,07
2010 - 2011	3,63	-3,43	4,09	–	4,29	-2,32	-0,83	1,13
2011 - 2012	3,85	-3,63	4,31	–	4,54	-2,53	-0,87	1,12
2012 - 2013	4,09	-3,84	4,54	–	4,80	-2,75	-0,91	1,12
2013 - 2014	4,35	-4,06	4,78	–	5,07	-2,99	-0,96	1,11
2014 - 2015	4,63	-4,30	5,04	–	5,37	-3,25	-1,00	1,09
2015 - 2016	4,94	-4,56	5,30	–	5,68	-3,54	-1,05	1,07
2016 - 2017	5,18	-4,70	5,41	–	5,88	-3,76	-1,07	1,03
2017 - 2018	5,43	-4,84	5,51	–	6,10	-4,00	-1,10	0,98
2018 - 2019	5,71	-4,99	5,62	–	6,34	-4,26	-1,12	0,93
2019 - 2020	5,99	-5,15	5,74	–	6,58	-4,52	-1,15	0,89
2020 - 2021	6,30	-5,32	5,86	–	6,85	-4,81	-1,17	0,84
2021 - 2022	6,62	-5,49	5,99	–	7,12	-5,11	-1,20	0,79
2022 - 2023	6,97	-5,67	6,12	–	7,42	-5,43	-1,22	0,74
2023 - 2024	7,34	-5,86	6,26	–	7,73	-5,78	-1,24	0,69
2024 - 2025	7,72	-6,06	6,41	–	8,07	-6,14	-1,26	0,64
2025 - 2026	8,14	-6,28	6,56	–	8,42	-6,52	-1,28	0,60

i) Frais de scolarité

L'augmentation des frais de scolarité comprend la hausse du montant des prêts découlant uniquement de la majoration des frais de scolarité. Ces derniers sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc établis à partir des budgets des provinces qui annoncent leurs intentions et d'une analyse historique de la croissance des frais de scolarité. L'évolution future des frais de scolarité est présentée tant au tableau 5 de la section B-2 du rapport qu'au tableau 33 de la présente annexe.

Pour en arriver à une estimation de l'augmentation des frais de scolarité, les budgets des provinces, dans lesquels ces dernières annoncent leurs intentions pour les cinq prochaines années sont utilisés. Le tableau qui suit illustre ces intentions.

Tableau 33 : Augmentation à court terme des dépenses liées aux frais de scolarité

Province	Pondération	Budget	Résultats				
			2001	2002	2003	2004	2005
	%		%	%	%	%	%
Terre-Neuve	6,56	Baisse de 10,0 %, gel	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,97	Hausse de 6,0 %	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Nouvelle-Écosse	5,58	Hausse de 7,5 %	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Nouveau-Brunswick	6,50	Hausse de 5,7 %	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Ontario	51,13	Plafond de 2,0 %	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Manitoba	3,55	Gel des frais de scolarité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saskatchewan	4,17	Hausse de 8,2 %	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
Alberta	9,34	Hausse de 5,0 %	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Colombie-Britannique	12,15	Baisse de 2,2 %, gel	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne pondérée			1,8	2,7	2,7	2,7	2,7

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 25 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté de 3,0 % au-dessus de l'IPC. Étant donné que les pressions budgétaires futures devraient être semblables en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 2,7 % est échelonnée pour atteindre l'IPC plus 3,0 % en 2010.

Le calcul des frais de scolarité pour 2000 repose sur le sondage qu'a effectué la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité sur une base provinciale. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la participation de chacune des provinces au PCPE. Cette analyse a donné une estimation de 4 112 \$ au titre des dépenses des étudiants attribuables aux frais de scolarité pour l'année 2000.

Pour déterminer l'effet des frais de scolarité sur l'augmentation du montant des prêts aux termes du PCPE, il suffit de prendre 60 % de l'augmentation attribuable au PCPE et d'en diviser le résultat par le montant des prêts moyens pour cette année en particulier. L'augmentation des frais de scolarité en 2001 se présente comme suit :

$$\begin{aligned} &= 60 \% \times \text{frais de scolarité (2000)} \times \text{hausse des frais de scolarité /} \\ &\quad \text{prêts moyens (2001)} \\ &= 60 \% \times 4\,112 \$ \times 1,76 \% / 4\,567 \$ \\ &= 0,95 \% \text{ (tableau 32)} \end{aligned}$$

ii) Ressources de l'étudiant

Ce taux de croissance comprend l'augmentation du montant des prêts attribuable au salaire des étudiants, à la contribution des parents et aux autres ressources. Des ressources accrues servent à réduire le montant du prêt offert à un étudiant par suite de l'analyse de ses besoins. Voir le tableau 5 du rapport.

Les ressources de l'étudiant se composent de son revenu avant ses études, de ses biens et de la contribution de ses parents. Ces ressources sont utilisées pour réduire les besoins de l'étudiant, d'où réduction du montant du prêt qui lui est consenti.

Le point de départ en ce qui concerne les ressources moyennes en 2000 se calcule comme une valeur résiduelle. Comme le prêt moyen correspond aux dépenses moins les ressources, les ressources moyennes sont ainsi à peu près égales aux dépenses moyennes moins le montant moyen du prêt avec certains rajustements.

Il convient de rajuster le montant moyen du prêt pour tenir compte de l'effet de la limite des prêts. À partir d'une extrapolation de la courbe du montant hebdomadaire moyen pour chaque étudiant, la limite des prêts réduit le montant des prêts moyens d'environ 800 \$, à partir du montant obtenu sans l'application d'une limite. De plus, il faut hausser ce montant des prêts moyens pour inclure la part provinciale de 40 % du prêt étant donné que les dépenses totales sont prises en compte. Le total des ressources de l'étudiant en 2000 se présente comme suit :

$$\begin{aligned} &= \text{Frais de scolarité} + \text{autres dépenses} - (\text{montant moyen du prêt du PCPE en 2000} + \\ &\quad 800 \$) / (1 - 40 \%) \\ &= 4\,112 \$ + 11\,135 \$ - (4\,520 \$ + 800 \$) / 60 \% \\ &= 6\,380 \$, \text{ total des ressources de l'étudiant en 2000} \end{aligned}$$

Pour déterminer l'effet des ressources sur la hausse du montant des prêts aux termes du PCPE, il faut prendre la part de 60 % de l'augmentation attribuable au PCPE et en diviser le résultat par le montant moyen du prêt pour cette année en particulier. L'augmentation des ressources en 2001 se présente comme suit :

$$\begin{aligned} &= -60 \% \times \text{ressources (2000)} \times \text{pourcentage de hausse du salaire (2001) /} \\ &\quad \text{montant des prêts moyens (2001)} \\ &= -60 \% \times 6\,380 \$ \times 2,3 \% / 4\,567 \$ \\ &= -1,93 \% \text{ (tableau 32)} \end{aligned}$$

iii) Autres dépenses

Ce taux de croissance a trait à l'augmentation du montant des prêts attribuable aux dépenses des étudiants excluant les frais de scolarité. Ces dépenses comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport et sont évaluées par province. Elles sont présentées aux tableaux 5 et 34.

Les dépenses sont classées en deux catégories, à savoir les livres et les frais de subsistance. Pour évaluer les frais de subsistance, des hypothèses simplifiées sont utilisées. Il est supposé que tous les étudiants demeurent à l'extérieur du domicile familial et font face à des dépenses pendant 12 mois. Ils engageront des frais de subsistance au courant de l'été pour gagner de l'argent pendant cette période. Ces hypothèses simplifiées sont nécessaires compte tenu de l'absence de données sur le mode de vie des étudiants. Les étudiants qui habitent à l'extérieur du domicile familial et qui doivent payer un loyer représentent le mode le plus courant. Le montant hebdomadaire couvert comprend le logement, la nourriture, les vêtements et le transport local. Le tableau 34 illustre le montant mensuel attribué selon la catégorie, le montant annuel et le facteur de pondération par province pour en arriver à une version finale des dépenses annuelles au titre du logement, de la nourriture, des vêtements et du transport. Ces dépenses totalisent environ 10 300 \$.

Tableau 34 : Dépenses mensuelles

Province	Pondération en %	Budget mensuel (\$)					Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture	Vêtements	Transport	Total	
Terre-Neuve	5,97	318	197	171	53	739	8 873
Île-du-Prince-Édouard	1,23	319	174	184	51	727	8 722
Nouvelle-Écosse	5,25	364	178	180	50	772	9 261
Nouveau-Brunswick	6,59	334	179	173	54	741	8 887
Québec	1,17	313	201	236	54	804	9 651
Ontario	45,68	436	195	211	71	913	10 957
Manitoba	2,84	330	185	222	62	800	9 598
Saskatchewan	4,01	299	184	221	43	747	8 962
Alberta	11,22	319	187	225	46	776	9 317
Colombie-Britannique	16,02	481	197	197	58	934	11 205
Yukon	0,01	429	218	227	31	904	10 854
Territoires du Nord-Ouest	0,00	585	219	230	65	1 100	13 201
Moyenne pondérée		401	192	205	61	858	10 302

Il est supposé que les livres et fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité. Autrement dit, les dépenses totales attribuables aux livres et aux fournitures sont de 833 \$. Le montant total des dépenses des étudiants participant au PCPE, indexé en fonction de l'IPC, représente 11 135 \$.

Pour déterminer l'effet des dépenses sur l'augmentation du montant des prêts aux termes du PCPE, il convient de prendre la part de 60 % de l'augmentation attribuable

au PCPE et d'en diviser le résultat par le montant des prêts moyens pour cette année en particulier. Par exemple, l'augmentation des dépenses en 2001 se présente comme suit :

$$= 60 \% \times (\text{dépenses 2000}) \times (\text{IPC 2001}) / (\text{montant des prêts moyens 2001})$$

$$= 60 \% \times 11\,135 \$ \times 2,8 \% / 4\,567 \$$$

$$= 4,1 \% \text{ (tableau 32)}$$

iv) Plafond des frais de scolarité des collèges privés en Ontario

Ce taux d'augmentation a trait à l'augmentation des prêts émis aux étudiants des collèges privés de l'Ontario. Le plafond des frais de scolarité sera abaissé et passera de 7 500 \$ à 4 500 \$, d'où une légère diminution du montant des prêts au cours des deux prochaines années.

Le plafond des frais de scolarité a été modifié pour les collèges privés de l'Ontario. Le plafond qui était auparavant de 7 500 \$ sera ramené à 6 000 \$ en 2001 et à 4 500 \$ en 2002 pour se rapprocher du plafond des établissements publics.

Le nombre d'étudiants touchés par cette mesure a été estimé. Ainsi, une étude a permis de déterminer que 7,5 % des prêts provenaient d'établissements privés en Ontario. De plus, pour 20 % des prêts de ces établissements, les frais de scolarité oscillaient entre 6 000 \$ et 7 500 \$, tandis que pour un autre 20 %, les frais de scolarité se situaient entre 4 500 \$ et 6 000 \$. Le tableau qui suit résume l'incidence qu'aura le changement de ce plafond sur le prêt moyen.

Tableau 35 : Évolution des prêts moyens

Année de prêt	% privé Ontario	Plafond des frais de scolarité	% des prêts touchés	Variation moyenne	Effet total sur les prêts
2000-2001	7,5	7 500 \$	0	0 \$	0 \$
2001-2002	7,5	6 000 \$	20	-750 \$	-6,75 \$
2002-2003	7,5	4 500 \$	40	-1 125 \$*	-20,25 \$

* $(20 \% / 40 \%) \times (4\,500 \$ - 6\,000 \$) + (20 \% / 40 \%) \times (4\,500 \$ - 6\,000 \$) / 2$

Pour déterminer l'effet du plafond des collèges privés sur l'augmentation du montant des prêts moyens, il faut diviser la dernière colonne du tableau par le montant des prêts moyens. L'effet du plafond des frais de scolarité des collèges privés (2001) se présente comme suit :

$$= \text{Effet sur les prêts (2001)} / (\text{montant des prêts moyens en 2001})$$

$$= -6,75 \$ / 4\,567 \$$$

$$= -0,15 \% \text{ (tableau 32)}$$

v) Effet de la limite

L'incidence négative de la limite des prêts sur l'augmentation du montant des prêts moyens est présentée au tableau 32. Un étudiant qui se trouve à la limite des prêts ne peut obtenir davantage même si les coûts et ses besoins augmentent. L'effet négatif est un résultat direct du gel de la limite dans le scénario de base.

Le montant moyen de chaque prêt est touché par la limite. Par exemple, le montant moyen du prêt aurait monté de 2,96 % s'il n'y avait pas eu de limite. Cependant, étant donné que 43,9 % des prêts se trouvent à la limite, l'effet se fera ressentir dans seulement 56,1 % des cas. L'effet de la limite sur l'augmentation en 2001 se présente comme suit :

$$\begin{aligned} &= -(\% \text{ des prêts à la limite}) \times (\text{augmentation en } \% \text{ s'il n'y avait pas de limite}) \\ &= -(43,9 \%) \times (2,96 \%) \\ &= -1,30 \% \text{ (tableau 32)} \end{aligned}$$

Le tableau 36 illustre la façon dont l'effet de la limite évoluera au fil du temps. Comme le tableau 36 l'indique, l'effet est le plus intense en 2025 lorsqu'un plus grand pourcentage d'étudiants se trouve à la limite et que l'augmentation est la plus élevée.

Tableau 36 : Limite des prêts

Année de prêt	Changement en % des prêts moyens sans limite	% à la limite	Effet de la limite sur l'augmentation (%)
2001 – 2002	2,96	43,90	-1,30
2005 – 2006	2,27	47,75	-1,08
2010 – 2011	4,29	54,14	-2,32
2015 – 2016	5,68	62,26	-3,54
2020 – 2021	6,85	70,27	-4,81
2025 – 2026	8,42	77,40	-6,52

Un paramètre lié à la limite a été développé à partir des données historiques sur la proportion d'individu ayant un prêt en deçà de la limite.

Le paramètre est établi à 0,92 % et il est utilisé pour calculer la proportion d'étudiants qui atteignent la limite des prêts pour chaque augmentation de 1 \$ de leurs besoins.

La proportion d'étudiants à la limite des prêts est projetée en utilisant l'augmentation des besoins de l'étudiant. La proportion d'individus près de la limite est premièrement ajoutée en utilisant le paramètre lié à la limite et par la suite, l'augmentation de la participation suite à l'ajout de petits prêts est soustraite. La proportion d'étudiant à la limite de prêts (2001) se présente comme suit :

$$\begin{aligned}
 &= \% \text{ à la limite (2000)} + \text{paramètre lié à la limite} \times [1 - \% \text{ à la limite (2000)}] \times \\
 &\quad \text{augmentation des besoins par semaine (2001)} - \\
 &\quad \% \text{ augmentation de la population suite à l'ajout de petits prêts} \\
 &= 42,6 \% + [0,92 \% \times (1 - 42,6 \%) \times 3,83 \$] - 0,7 \% \\
 &= 42,6 \% + 2,0 \% - 0,7 \% \\
 &= 43,9 \% \text{ (tableau 7)}
 \end{aligned}$$

vi) Ajout de petits prêts

Les prêts accordés aux étudiants qui viennent tout juste d'être admissibles sont, en moyenne, moins élevés que les prêts dans le portefeuille puisque ces étudiants n'étaient pas admissibles auparavant. Par conséquent, ces prêts ont un effet négatif sur la hausse du montant des prêts, car un plus grand nombre de ces nouveaux prêts moins élevés sont émis. Les pourcentages de réduction des nouveaux prêts sont présentés au tableau 37.

Au fur et à mesure que de nouveaux étudiants deviendront admissibles à des prêts, le nombre de prêts augmentera. Cependant, le montant de ces prêts sera moins élevé étant donné que ces personnes n'étaient pas admissibles par le passé. Premièrement, le montant moyen des nouveaux prêts est calculé. Il est supposé que les nouveaux prêts sont répartis de manière uniforme entre 18 \$ par semaine (qui représente les besoins moyens d'un étudiant admissible mais qui ne participe pas) et l'augmentation moyenne des prêts hebdomadaires pour cette année en particulier plus 18 \$. Le point milieu de cette fourchette sert de montant moyen des nouveaux prêts.

Tableau 37 : Montant des prêts moyens

Année de prêt	Nouveaux étudiants admissibles – % des prêts	Moyenne des nouveaux petits prêts (\$)	Prêts moyens de l'année précédente (\$)	Montant moyen combiné des prêts (\$)	Effet de l'ajout de petits prêts (\$)	Effet en %
2001 - 2002	0,72	741	4 520	4 493	-27	-0,6
2005 - 2006	0,52	723	4 671	4 651	-21	-0,4
2010 - 2011	0,97	776	4 888	4 848	-40	-0,8
2015 - 2016	1,23	819	5 167	5 112	-54	-1,0
2020 - 2021	1,37	858	5 425	5 361	-63	-1,2
2025 - 2026	1,51	910	5 629	5 557	-72	-1,3

Pour calculer le nouveau montant à jour des prêts, il suffit de prendre la moyenne pondérée des nouveaux prêts et le montant des prêts moyens de l'année précédente. Le nouveau montant des prêts moyens en 2001 est :

$$= 4\,520 \$ \times (1 - 0,72 \%) + 741 \$ \times (0,72 \%) = 4\,493 \$.$$

L'effet résultant de l'ajout de petits prêts sur le portefeuille correspond à la diminution du montant moyen résultant de la combinaison des prêts sur le montant des prêts moyens de l'année précédente. Ainsi qu'on peut le constater, l'effet est le plus intense lorsqu'un fort pourcentage de nouveaux petits prêts sont émis et que le montant moyen

des nouveaux petits prêts est le plus élevé. L'effet en pourcentage de l'ajout de petits prêts sur la croissance des prêts en 2001 se présente comme suit :

$$= \text{montant moyen combiné des prêts} / \text{prêts moyens de l'année précédente} - 1$$

$$= 4\,493 \$ / 4\,520 \$ - 1$$

$$= -0,6 \% \text{ (tableau 32)}$$

2. Consolidation

Les prêts sont consolidés au cours des sept années suivant l'émission du prêt. Le tableau 38 montre le pourcentage de consolidation selon l'année depuis l'émission du prêt. Ces résultats proviennent des fichiers de DRHC.

Tableau 38 : Répartition de la consolidation

Nombre d'années après l'émission du prêt	% de consolidation
1	32,3
2	25,8
3	16,4
4	11,9
5	7,3
6	4,7
7	1,6

3. Exemption d'intérêt (EI)

Une fois le prêt consolidé, l'étudiant peut demander une exemption d'intérêt. À l'aide du fichier de données sur l'exemption d'intérêt, une ventilation du montant consolidé au titre de l'exemption d'intérêt a été obtenue. Cette ventilation montre la proportion des prêts consolidés en exemption d'intérêt.

Les dépenses au titre de l'exemption d'intérêt ont considérablement augmenté ces dernières années étant donné que la période d'exemption d'intérêt a été portée de 18 à 54 mois. Le tableau 39 présente une idée de cette augmentation. Il a fallu rajuster la répartition des données antérieures pour qu'elle corresponde aux dépenses réelles.

Tableau 39 : Dépenses au titre de l'exemption d'intérêt (millions \$)

Année de prêt	Dépenses
1997-1998	38,9
1998-1999	65,8
1999-2000	91,6
2000-2001	106,5

Le tableau 40 illustre la répartition de l'exemption d'intérêt utilisée dans le présent rapport. Les étudiants bénéficient de l'exemption d'intérêt en moyenne pendant huit mois dans une année.

Tableau 40 : Participation à l'exemption d'intérêt

Années depuis la consolidation	EI-première fois	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	40,3%	20,1%	12,1%	6,0%	2,0%
1 - 2	5,5%	2,7%	1,6%	0,9%	
2 - 3	1,8%	0,9%	0,4%		
3 - 4	0,7%	0,4%			
4 +	0,0%				

4. Réduction de la dette en cours de remboursement

Lorsque toutes les autres mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées, les étudiants peuvent demander une réduction de la dette en cours de remboursement. L'hypothèse est faite que 40 % des étudiants qui en sont à leur dernière année d'exemption d'intérêt obtiennent une réduction de la dette en cours de remboursement (ce pourcentage augmentera à 60 % d'ici 2004). Le montant moyen de réduction de la dette est égal à 29 % de la valeur du prêt.

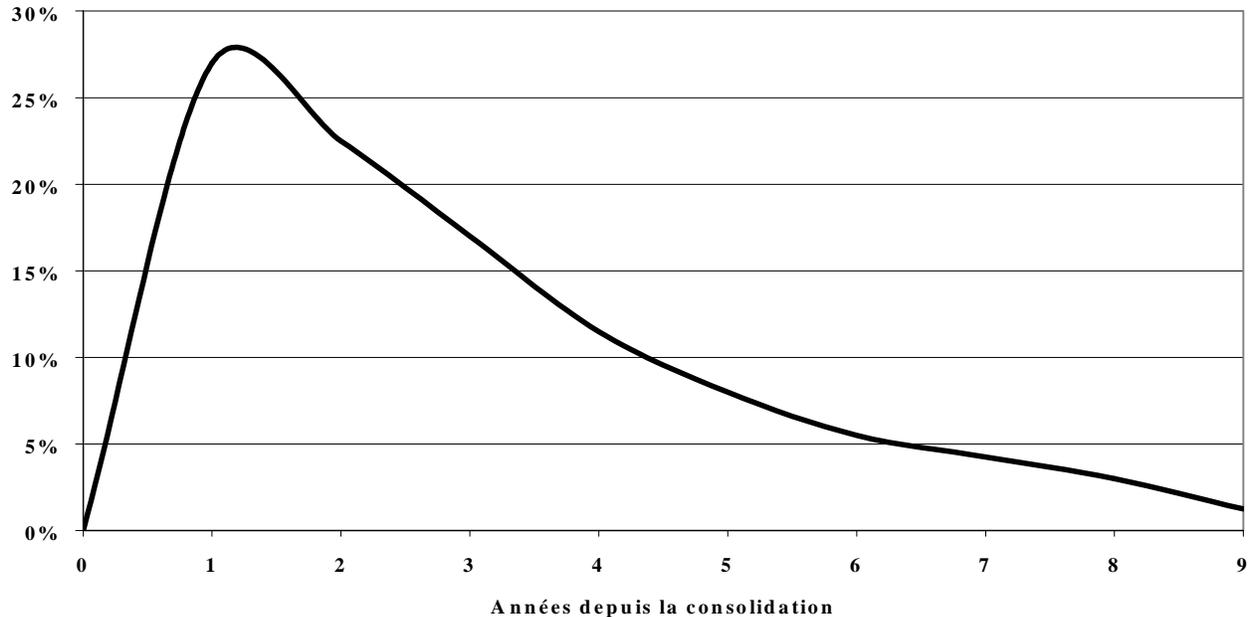
5. Taux de défaut de paiement

Les montants en défaut de paiement ont été analysés selon l'année de consolidation. Tous les défauts de paiement survenus après la consolidation ont été examinés. Étant donné que les défauts de paiement se produisent dans les dix ans suivant la consolidation, les données ont été extrapolées dans une certaine mesure pour être complétées. Le ratio des dernières années est utilisé pour extrapoler les données. Étant donné que 95 % des défauts de paiement surviennent dans les six années suivant la consolidation, la dernière année de consolidation examinée est 1995-96. Il a fallu extrapoler au plus 5 % des défauts de paiement.

Les montants consolidés à chaque année sont nécessaires au calcul du taux de défaut de paiement. Puisque les résultats sur la consolidation des prêts obtenus à partir des fichiers de données fournis n'étaient pas les mêmes que ceux utilisés dans l'étude sur l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants d'octobre 1997, les montants consolidés inclus dans cette dernière étude ont été utilisés. Seules les données visant les années de consolidation allant de 1989 à 1995 sont présentées dans l'étude.

En ce qui a trait aux défauts de paiement futurs, une répartition a été définie pour tenir compte de l'évolution du comportement de l'étudiant en raison des améliorations apportées au Programme. Cette répartition est présentée au graphique 6.

Graphique 6 : Répartition des défauts de paiement



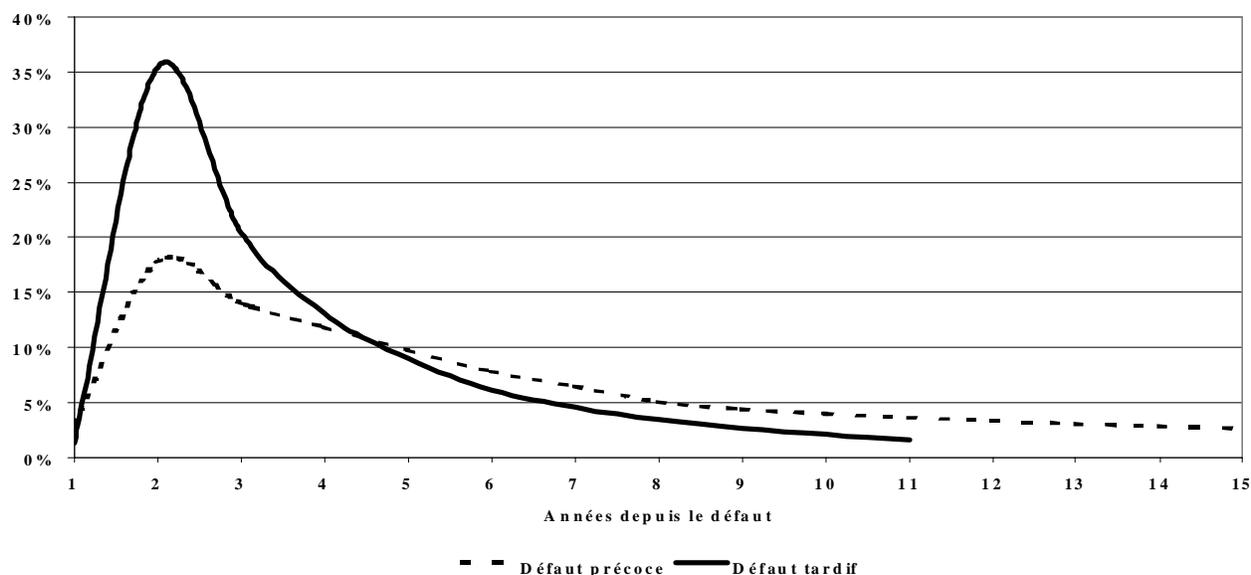
6. Taux de recouvrement

Les montants recouverts ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Pour extrapoler les données des années les plus récentes pour lesquelles peu d'information était disponible, un taux de recouvrement ultime a été calculé au moyen des années les plus stables (1989, 1990 et 1991). Des courbes distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années où il y a défaut de paiement suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 7).

Graphique 7 : Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement



Pour calculer la proportion des défauts de paiement et des recouvrements, les fichiers de données ont été utilisés afin de classer les montants des défauts de paiement en fonction de l'année de consolidation et les recouvrements ont été associés à chaque année de défaut de paiement. Puisque le fichier des consolidations était incomplet, les montants consolidés de l'étude sur l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants d'octobre 1997 ont été utilisés. Seules les années allant de 1989 à 1995 sont visées dans ce rapport. Les données concernant le programme de prêts à risques partagés n'ont pas été utilisées étant donné que les recouvrements ne sont pas inclus dans les fichiers et que la définition du défaut de paiement varie d'une banque à l'autre. Le tableau 41 montre les résultats des données administratives, de même que les défauts de paiement et les recouvrements selon l'année de consolidation.

Tableau 41 : Résultats administratifs sur le défaut de paiement net

Année de consolidation	Montant consolidé (millions \$)	Défaut de paiement (millions \$)	Recouvrement (millions \$)	Taux de défaut de paiement (%)	Taux de recouvrement (%)	Défaut de paiement net (%)
1989-90	642,5	146,9	72,2	22,9	49,2	11,6
1990-91	668,8	157,4	65,7	23,5	41,7	13,7
1991-92	691,6	173,5	64,9	25,1	37,4	15,7
1992-93	785,0	204,5	66,5	26,0	32,5	17,6
1993-94	852,2	233,9	69,1	27,4	29,5	19,3
1994-95	1 045,7	313,5	81,9	30,0	26,1	22,1
1995-96	1 172,2	368,3	71,3	31,4	19,4	25,3

Puisque les défauts de paiement et les recouvrements s'étalent, en règle générale, sur une longue période, il a fallu extrapoler dans une certaine mesure les données administratives pour obtenir une meilleure estimation des défauts de paiement et des recouvrements. Le tableau 42 révèle les résultats extrapolés.

Tableau 42 : Résultats extrapolés sur le défaut de paiement net

Année de consolidation	Montant consolidé (millions \$)	Défaut de paiement (millions \$)	Recouvrement (millions \$)	Taux de défaut de paiement (%)	Taux de recouvrement (%)	Défaut de paiement net (%)
1989-90	642,5	146,9	86,0	22,9	58,5	9,5
1990-91	668,8	157,5	83,6	23,5	53,1	11,0
1991-92	691,6	173,7	89,2	25,1	51,4	12,2
1992-93	785,0	205,1	100,4	26,1	49,0	13,3
1993-94	852,2	236,1	123,0	27,7	52,1	13,3
1994-95	1 045,7	320,4	152,9	30,6	47,7	16,0
1995-96	1 172,2	387,1	180,5	33,0	46,6	17,6
			Moyenne	27,0	51,2	13,2

D'après les résultats présentés au tableau 42, le taux moyen de défaut de paiement est de 27 % et le taux moyen de recouvrement est de 51,2 %, ce qui donne un taux historique de défaut de paiement net de 13,2 % selon l'expérience passée.

7. Provision pour créances irrécouvrables

Conformément au chapitre 3050.34 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la comptabilité du secteur public, il faut établir une provision en ayant recours aux hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Les facteurs suivants sont pris en compte et donneront un rajustement au taux de défaut net observé de 13,2 % pour déterminer la provision future qui convient.

a) Amélioration du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été modifié en 1997 et en 1998 afin d'aider les étudiants à rembourser leur prêt. L'amélioration du Programme est décrite à l'annexe 1.

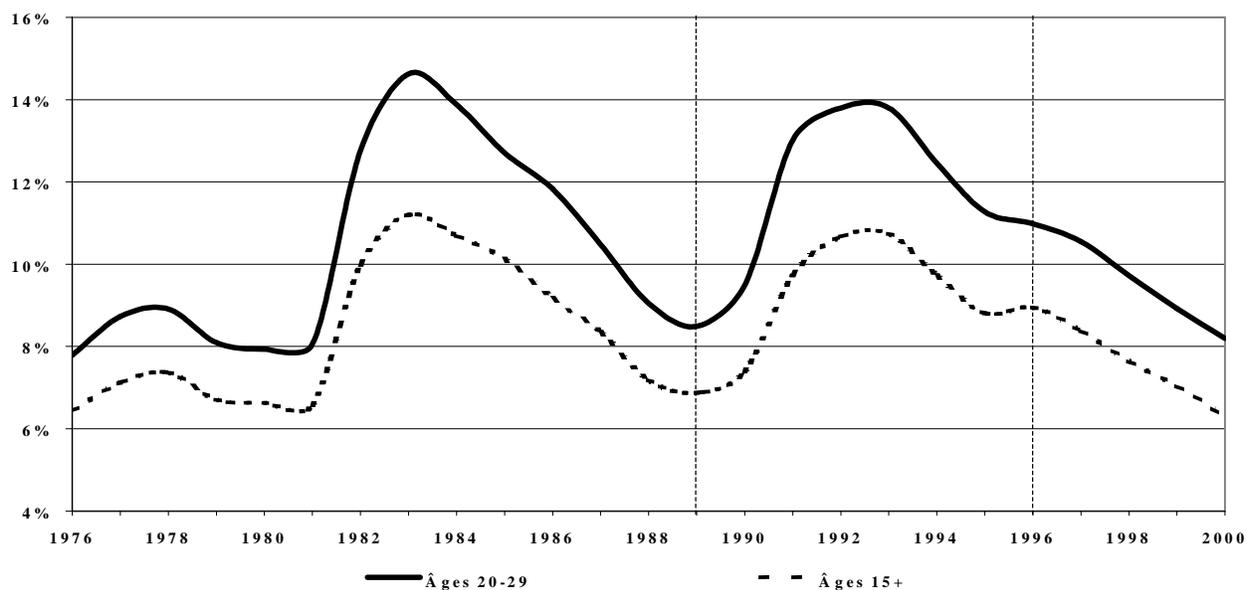
L'amélioration du Programme devrait faire baisser les défauts et les recouvrements bruts et donner lieu à une réduction de 0,6 % du taux de défaut de paiement net. De plus, il est possible que les nouveaux fournisseurs de services avec lesquels le gouvernement fait affaire puissent mieux administrer les prêts et suivre l'étudiant, ce qui devrait également contribuer à faire baisser le taux de défaut de paiement net. La réduction de 0,6 % du taux de défaut net peut être divisée en deux parties; une réduction de 0,5 % qui provient d'une meilleure connaissance de l'existence de l'exemption d'intérêt et de 0,1 % pour l'utilisation de la réduction de la dette en cours de remboursement.

L'hypothèse est faite que l'amélioration du Programme entraîne une baisse de 0,6 % du taux de défaut de paiement net basé sur les résultats historiques.

b) Contexte économique (passé et actuel)

Le taux moyen de défaut de paiement net pour 1989 à 1996 provient des résultats passés et d'un contexte économique difficile pour les étudiants. Pendant cette période, le taux de chômage (graphique 8) était généralement très élevé, spécialement pour les 20 à 29 ans (le groupe d'âge des nouveaux diplômés). Le contexte économique s'est depuis amélioré considérablement; le taux de chômage moyen a chuté, passant de 11,7 % (1989-96) à 8,2 % aujourd'hui, soit une baisse de 30 %. La pénurie de main-d'œuvre anticipée devrait empêcher le taux de chômage futur d'augmenter.

Graphique 8 : Taux de chômage



D'après les résultats d'un sondage mené par Développement des ressources humaines Canada, 33 % des défauts de paiement étaient attribuables au chômage. Cependant, l'échantillon était très petit et l'intervalle de confiance de 95 % se situait à ± 6 % de la moyenne. En guise de prudence, la borne inférieure de l'intervalle de confiance, est utilisée, c'est-à-dire 27 %.

La baisse du taux de défaut de paiement net en raison d'une meilleure conjoncture économique est égale au produit de ce qui suit :

- une part de 27 % des défauts qui est attribuable à la pénurie d'emplois;
- une baisse de 30 % du taux de chômage chez les diplômés récents; et
- un taux de défaut net de 13,2 % dans un piètre contexte économique.

À la lumière de ce qui précède, la baisse du taux de chômage donne lieu à une diminution du taux de défaut de paiement net de 1,0 %, lequel passe de 13,2 % à 12,2 %, ce qui donne une image raisonnable de l'effet d'un changement dans la conjoncture économique.

c) Période de grâce – intérêt cumulé sur les prêts

Le Programme offre un prêt sans intérêt pendant la période où l'emprunteur étudie à temps plein. Cet avantage est offert à tous les étudiants à temps plein et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts sur le prêt et l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer un versement jusqu'à ce qu'il ait terminé ses études.

Une fois ses études terminées, l'étudiant bénéficie d'une période de grâce pouvant atteindre six mois au cours de laquelle les intérêts s'accumulent sur le prêt, mais aussi durant laquelle aucun paiement n'est requis. Pour les prêts émis avant août 1993, aucun intérêt n'est cumulé pendant la période de grâce, car le gouvernement continuait de payer les intérêts sur les prêts pendant cette période, tout comme il le faisait pendant la période d'étude. Pour les prêts émis après août 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé sur les prêts émis aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants pendant la période de grâce.

Étant donné que la provision s'applique au montant des prêts émis, le montant du prêt au moment de la consolidation peut être plus élevé qu'au moment de l'émission. Il convient donc de rajuster la provision du prêt en fonction de l'intérêt ajouté au prêt au moment de la consolidation. D'après les données administratives, l'étudiant consolide en fait six mois après avoir quitté l'école pour profiter pleinement de la période de grâce et en utilisant un taux d'intérêt annuel moyen de 8,0 % dans le futur, le rajustement qui s'impose est égal au produit de ce qui suit :

- un taux d'intérêt annuel moyen de 8,0 %;
- un taux de provisionnement de 11,3 %; et
- une période de six mois jusqu'à la consolidation divisée par 12 mois.

Par conséquent, une augmentation de 0,4 % au taux de défaut de paiement net est obtenue.

d) Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Le recours au programme de réduction de la dette en cours de remboursement fera baisser le taux de défaut de paiement net, car les défauts se feront sur un solde moins élevé (une partie du prêt aura été réduite). Ainsi, la provision utilisée pour réduire la dette en cours de remboursement, décrite dans la section qui suit, devrait permettre d'abaisser le taux de défaut de paiement net. Le taux de défaut net est rajusté de 0,7 % à la baisse, ce qui représente le coût de la réduction de la dette en cours de remboursement.

e) Résumé des ajustements apportés au taux de défaut de paiement net

Le tableau qui suit renferme un résumé de tous les ajustements susmentionnés, ainsi que la provision recommandée pour créances irrécouvrables pendant la période de projection. Le taux historique de défaut net repose sur une analyse effectuée à partir des résultats passés mentionnés précédemment dans le rapport.

Tableau 43 : Provision pour créances irrécouvrables

Taux historique de défaut de paiement net	13,2 %
Ajustements :	
Amélioration du Programme	-0,6 %
Conjoncture économique	-1,0 %
Période de grâce-intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %
Dépenses au titre de la RDR	-0,7 %
Provision pour créances irrécouvrables	11,3 %

L'hypothèse utilisée comme taux de défaut brut sur les prêts consolidés est de 22,0 % et celle touchant le taux de recouvrement est de 50,5 %, ce qui donne un taux de défaut net égal à 10,9 %. Le taux de provision est fixé à 11,3 % sur les nouveaux prêts pour tenir compte de l'intérêt cumulé sur les prêts pendant la période de grâce.

8. Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Ce programme est relativement nouveau et il existe peu de données à ce sujet. La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) suit la période d'exemption d'intérêts offerte à l'étudiant emprunteur. D'après le tableau 39, à la section précédente sur l'exemption d'intérêt, 4 % des étudiants emprunteurs bénéficient de l'exemption d'intérêt au cours de la cinquième année. Parmi ces étudiants, la proportion de ceux qui profiteront de la RDR au cours de la sixième année augmentera et passera de 40 % en 2000 à 60 % en 2004.

En vertu du programme de la RDR, l'étudiant sera dispensé du remboursement d'environ 29 % du prêt étant donné que la réduction potentielle se situe entre 0 et 50 % et est limitée à 10 000 \$.

La projection de la RDR divisée par le montant des prêts émis donne un taux de provisionnement de 0,7 % applicable à tous les nouveaux prêts émis.

L'amélioration du Programme devrait faire augmenter le taux de provisionnement pour la RDR. Cependant, compte tenu du fait que la conjoncture économique s'améliorera dans le futur, l'effet de ces deux composantes s'annulera. Le taux d'intérêt n'influence pas la RDR et ainsi la provision demeure constante pour l'avenir.

9. Provision pour exemption d'intérêt

Pour calculer cette provision, une projection des consolidations futures pour chaque cohorte de prêts émis et une distribution selon le nombre d'années depuis la consolidation du montant versé au titre d'exemption d'intérêt sont utilisées.

D'après les données de Développement des ressources humaines Canada, un étudiant bénéficie de l'exemption d'intérêt, en moyenne huit mois par année.

Toutes ces hypothèses ont été utilisées pour estimer les coûts futurs pour chaque cohorte de nouveaux prêts émis. La somme des coûts estimés de l'exemption d'intérêt divisée par les nouveaux prêts émis en 2000 est égale à 5,0 %. Puisque la provision utilisée pour 2000-01 était de 2,6 %, le taux de provision pour l'année 2001-02 a dû être rajusté pour tenir compte de la différence dans le taux de la provision de 2000-01. Le processus a ensuite été répété avec d'autres cohortes en utilisant des taux d'intérêt futurs adéquats. Le tableau 44 montre la provision pour exemption d'intérêt utilisée aux fins de la projection. L'amélioration du Programme et la conjoncture économique se contrebalancent, mais la hausse des taux d'intérêt influence le niveau de provision future.

Tableau 44 : Provision pour exemption d'intérêt

Année de prêt	Provision (%)
2000-2001	2,6
2001-2002	$5,0\% + (5,0\% - 2,6\%) = 7,4$
2002-2003	5,0
2003-2004	5,1
2004-2005	5,2
2005-2006	5,3
2006-2007	5,4
2007-2008	5,5
2008-2009	5,6
2009-2010	5,7
2010-2011	5,7
2011-2012	5,8
2012-2013	5,8
2013 +	5,9

10. Autres hypothèses

a) Montant compensatoire

Pour projeter le montant compensatoire, le coût net du Programme, excluant les frais d'administration de DRHC, les frais d'administration aux provinces et le montant compensatoire ont été multipliés par le ratio des 18-24 ans qui ne participent pas au Programme aux 18-24 ans qui participent au Programme. Le coût initial du montant compensatoire est de 138,9 millions de dollars pour l'année de prêt 2000-01. La hausse pour l'année de prêt 2001-02 est attribuable à l'inclusion des trois provisions dans le calcul du coût net.

b) Coût de recouvrement

Le coût de recouvrement a été projeté en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. En 1999-2000, le coût de recouvrement s'élevait à 15,3 % de l'ensemble des montants recouvrés. Ce taux demeure constant dans le futur.

c) Frais d'administration

DRHC a fourni des estimations de ces coûts pour les quatre années sur une base d'exercice. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire.

Tableau 45 : Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Frais d'administration
2000-2001	129,7
2001-2002	120,4
2002-2003	150,0
2003-2004	166,0
2004 +	Augmentent avec les salaires

d) Frais d'administration aux provinces

Le coût initial des frais d'administration aux provinces a été de 8,6 millions de dollars en 2000-01. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

e) Subventions canadiennes pour études

Pour l'année de prêt 2000-01, le coût des Subventions canadiennes pour études se situe à 81,1 millions de dollars. En 2001, ce coût, estimé par DRHC, s'élève à 120,2 millions de dollars. Dans le futur, ce coût augmente en fonction de l'inflation.

f) Dispense de prêts en cas de décès ou d'invalidité

Le coût de la dispense de prêts a été de 9,5 millions de dollars en 2000-01. La projection de la dispense de prêts suit l'augmentation du portefeuille (prêts pendant les études et en cours de remboursement).

Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité sur les projections des résultats financiers du PCPE ont été effectuées en utilisant différentes hypothèses.

Les analyses de sensibilité ont été exécutées en faisant varier chacune des principales hypothèses et en maintenant les autres à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses. Les différentes hypothèses ont été choisies dans le but de représenter les valeurs extrêmes possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 46 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses et de leur impact sur les résultats.

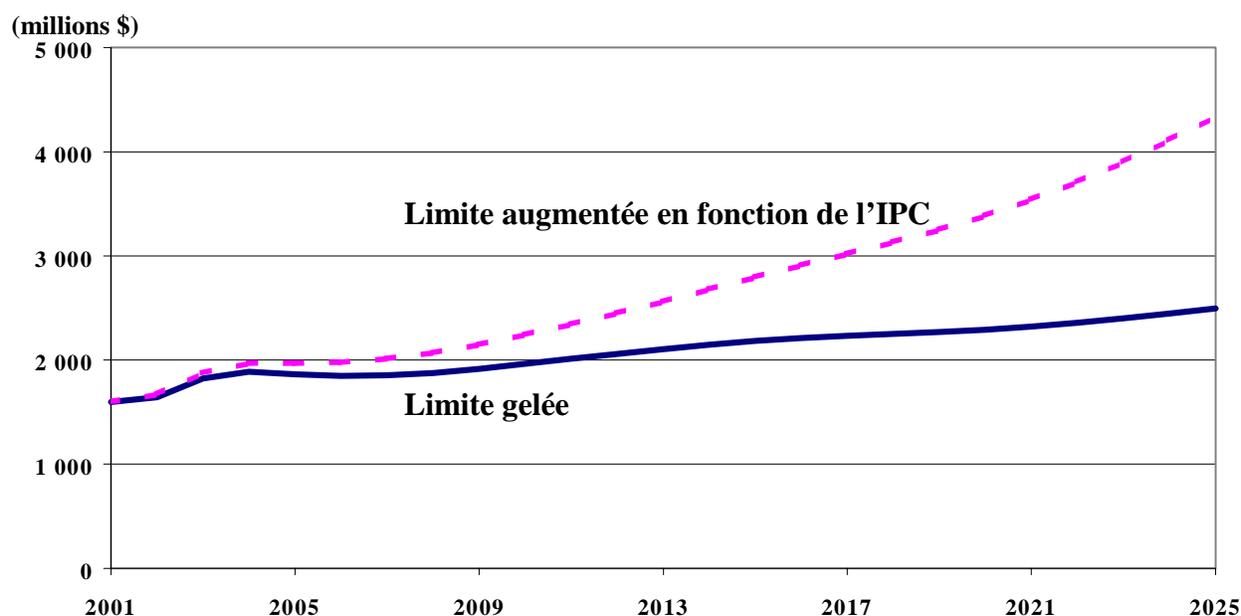
Tableau 46 : Hypothèses utilisées pour l'analyse de sensibilité

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêts	--	165 \$	Indexée selon l'inflation
2. Salaire réel	0,6 %	1,1 %	1,6 %
3. Inflation	2,0 %	3,0 %	4,0 %
4. Taux de participation-Canada (18-34 ans)	83 %	80 %	75 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt pour le gouvernement	4,0 %	6,0 %	8,0 %
Coût d'emprunt pour l'étudiant	6,85 %	8,85 %	10,85 %
7. Exemption d'intérêt	4,1 %	5,9 %	7,6 %
8. Défauts nets	7,9 %	10,9 %	13,9 %

1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite actuelle du prêt, soit 165 \$ par semaine, est indexée en fonction de l'inflation. Le scénario augmente la limite du prêt selon l'inflation au fur et à mesure que les besoins financiers des étudiants augmentent. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt demeurera relativement stable dans le cadre de ce scénario, mais le montant des prêts émis augmente de 74 % en 2025.

Graphique 9 : Nouveaux prêts émis (millions \$)



Le graphique 9 montre les différences entre les nouveaux prêts émis selon le scénario de base et les nouveaux prêts émis lorsque la limite est indexée en fonction de l'inflation.

Tableau 47 : Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Gelée		Augmentée en fonction de l'inflation	
	Limite (\$)	Prêts émis (millions \$)	Limite (\$)	Prêts émis (millions \$)
2001 - 2002	165	1 598	165	1 598
2002 - 2003	165	1 641	170	1 669
2003 - 2004	165	1 822	173	1 876
2004 - 2005	165	1 889	176	1 969
2005 - 2006	165	1 865	180	1 969
2010 - 2011	165	1 965	201	2 245
2015 - 2016	165	2 185	229	2 796
2020 - 2021	165	2 293	266	3 387
2025 - 2026	165	2 495	308	4 342

2. Salaire réel

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant qui sont déterminées par le processus d'analyse des besoins. Du même coup, elles réduisent les besoins de l'étudiant, ce qui peut influencer la disponibilité d'un prêt étudiant. Cependant, les dépenses d'administration qui sont aussi influencées par les salaires feront augmenter les coûts du programme.

Au cours des premières années de la période de projection, l'écart de salaire réel est augmenté de façon uniforme à compter de 2001 jusqu'à son niveau ultime. Un écart ultime de salaire réel de 1,1 % a été établi à compter de 2015 pour les projections du scénario de la meilleure estimation. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix du scénario de la meilleure estimation, c'est-à-dire 3,0 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 4,1 % est obtenue à compter de 2015.

Dans le scénario à coût bas, l'écart de salaire réel diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,6 % en 2015.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart de salaire réel augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,6 % en 2015. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires fait diminuer le portefeuille mais fait aussi augmenter les coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 3 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Le taux d'augmentation des prix est fixé à 2,8 % en 2001 et à 2 % entre 2002 et 2005, puis augmente uniformément pour passer de 2 % en 2005 à son niveau ultime de 3 % en 2015. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme, et indirectement les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et sur le taux de remboursement imputé à l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %, et ceci fait diminuer le taux d'inflation à long terme qui s'établit à 2,0 % en 2015. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %, et ceci fait augmenter le taux d'inflation à long terme qui s'établit à 4,0 % en 2015. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

4. Taux de participation

Les taux de participation sont utilisés pour déterminer la population inactive. Un taux de participation plus élevé signifie que moins de personnes iront à l'école. Ainsi, le nombre d'inscriptions diminue. Durant la prochaine décennie, le taux de participation de la population active demeure relativement stable chez les jeunes (77,6 %). De 2010 à 2025, les taux de participation augmenteront pour compenser la pénurie de main-d'œuvre, et ils se situeront à 80,0 %.

Dans le scénario à coût bas, les taux de participation atteignent en 2025 leur niveau historique le plus élevé. La pénurie de main-d'œuvre est plus grande que prévu aux fins de ce scénario.

Pour le scénario à coût élevé, les taux de participation demeurent constants après 2010. La pénurie de main-d'œuvre sera compensée par une hausse de la migration.

5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 25 dernières années, la hausse des frais de scolarité correspond à l'IPC plus 3,0 %. Étant donné que des tensions budgétaires semblables sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires importantes, ce qui pourrait réduire le financement consenti à des secteurs clés, par exemple l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la Bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et le coût de la provision pour l'exemption d'intérêt pour les étudiants dans le besoin. Cette analyse de sensibilité fait aussi varier le taux réel d'emprunt des étudiants. Ce taux est très volatil depuis fort longtemps. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Exemption d'intérêt

La durée de l'exemption d'intérêt a été prolongée de 18 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, le recours à l'exemption d'intérêt et sa provision baissent de 30 % pour se situer à 4,1 % à long terme. Une meilleure conjoncture économique future permettra de réduire le recours à l'exemption d'intérêt.

Dans le scénario à coût élevé, le recours à l'exemption d'intérêt et sa provision augmentent de 30 % pour s'établir à 7,6 % à long terme. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cet avantage prolongé relativement nouveau, ce qui permettra d'accroître le recours à l'exemption.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net sur les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 10,9 % ce qui correspond à un taux de provision de 11,3 % sur les nouveaux prêts émis. Il est étroitement lié à la situation de l'emploi pour les nouveaux diplômés, laquelle influence sur la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut diminue de 2,0 % pour s'établir à 20 % et le taux de recouvrement augmente jusqu'à 60,5 %. Ceci donne un taux de défaut net de 7,9 % avec une provision correspondante de 8,3 % sur les nouveaux prêts émis. Une meilleure conjoncture économique future devrait permettre de réduire le taux de défaut. De même, de meilleures communications avec les étudiants permettront éventuellement de réduire ce taux.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut augmente de 2,0 % pour s'établir à 24 % et le taux de recouvrement diminue jusqu'à 42,0 %. Ceci donne un taux de défaut net de 13,9 % avec une provision correspondante de 14,3 % sur les nouveaux prêts émis. Dans ce scénario, il est assumé que la conjoncture économique sera plus difficile et que le taux de chômage chez les étudiants sera plus élevé. Les résultats des analyses de sensibilité sont présentés ci-après.

Tableau 48 : Sensibilité des résultats pour l'année de prêt 2025-2026

Hypothèses	Scénario	Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	Taux de croissance %	Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 495	–	2,0	17 034	–	1 412	–
Analyses de sensibilité								
1 – Limite indexée selon IPC	Coût élevé	4 342	74,0	5,6	26 389	54,9	1 982	40,4
2 – Écart de salaire –0,5 %	Coût bas	2 597	4,1	2,1	17 676	3,8	1 397	-1,1
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 369	-5,0	1,9	16 266	-4,5	1 425	0,9
3 – Inflation –1 %	Coût bas	2 255	-9,6	1,7	15 422	-9,5	1 115	-21,0
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	2 733	9,5	2,2	21 073	23,7	1 760	24,7
4 – Participation élevée	Coût bas	2 090	-16,2	-1,9	15 920	-6,5	1 282	-9,2
4 – Participation faible	Coût élevé	2 684	7,6	2,5	18 005	5,7	1 471	4,2
5 – Frais de scolarité –3 %	Coût bas	2 097	-16,0	1,0	14 856	-12,8	1 289	-8,7
5 – Frais de scolarité +3 %	Coût élevé	2 942	17,9	2,8	19 456	14,2	1 550	9,8
6 – Taux d'intérêt –2 %	Coût bas	2 495	–	2,0	16 679	-2,1	1 231	-12,8
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 495	–	2,0	17 384	2,1	1 594	12,9
7 – Utilisation de l'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 495	–	2,0	16 859	-1,0	1 356	-4,0
7 – Utilisation de l'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 495	–	2,0	17 207	1,0	1 465	3,7
8 – Taux de défaut net 7,9 %	Coût bas	2 495	–	2,0	17 217	1,1	1 351	-4,3
8 – Taux de défaut net 13,9 %	Coût élevé	2 495	–	2,0	16 850	-1,1	1 519	7,6

Annexe 5 - Remerciements

Nous tenons à remercier le groupe de la recherche socio-économique de la Division du Programme canadien de prêts aux étudiants de Développement des ressources humaines Canada qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans l'aide précieuse des membres de ce groupe, nous n'aurions pas été en mesure de produire le présent rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du présent rapport :

Francis Picotte
Monique Denner
Stephan Sabourin, A.S.A.